



RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2017

Direction Générale Finances publiques – Administration numérique
Direction Budget - Finances

TABLE DES MATIERES

1 LE BUDGET PRINCIPAL (188,1 M€)	5
1.1 LE FONCTIONNEMENT (124,4 M€)	5
1.1.1 Les produits reçus (69,9 M€)	6
1.1.1.1 Les dotations reçues (30,6 M€)	6
1.1.1.2 Fiscalité (38,5 M€)	8
1.1.1.2.1 Les impôts locaux et contributions directes (58,9 M€)	8
1.1.1.2.2 L'attribution de compensation (25,0 M€)	9
1.1.1.2.3 Autres taxes fiscales (4,7 M€)	10
1.1.1.3 Les autres produits (-0,1 M€)	10
1.1.1.4 L'excédent reporté (0,9 M€)	11
1.1.2 Les charges courantes en net (60,8 M€)	11
1.1.2.1 Les ressources humaines (28,4 M€)	12
1.1.2.1.1 Personnel hors services communs (31,8 M€)	12
1.1.2.1.2 Les services communs (- 5,2 M€)	14
1.1.2.1.3 Fonctionnement courant (0,8 M€)	15
1.1.2.1.4 Frais des élus (0,8 M€)	15
1.1.2.1.5 Autres dépenses (0,1 M€)	15
1.1.2.2 Les subventions de fonctionnement versées (21,0 M€)	16
1.1.2.3 Le fonctionnement courant en net (7,5 M€)	17
1.1.2.3.1 Les dépenses	17
1.1.2.3.1.1 Les achats (3,2 M€)	17
1.1.2.3.1.2 Les services extérieurs (4,3 M€)	18
1.1.2.3.1.3 Les fluides (3,8 M€)	18
1.1.2.3.1.4 Les autres services extérieurs (4,3 M€)	18
1.1.2.3.1.5 Divers autres	19
1.1.2.3.1.6 Les budgets annexes	19
1.1.2.3.1.7 Impôts et taxes	19
1.1.2.3.1.8 Les dépenses imprévues	19
1.1.2.3.2 Les recettes des services	19
1.1.2.3.2.1 Les remboursements de frais (3 099 K€)	19
1.1.2.3.2.2 Les produits des services (6,7 M€)	20
1.1.2.3.2.3 Les subventions reçues (0,2 M€)	21
1.1.2.4 Les frais financiers (3,9 M€)	21
1.1.3 La convention de gestion	21
1.1.4 L'épargne brute (9,1 M€)	21
1.2 L'INVESTISSEMENT (52,7 M€)	22
1.2.1 Les ressources propres (5,7 M€)	23
1.2.1.1 Les autres recettes (-1,8 M€)	23
1.2.1.2 Les cessions (1,3 M€)	23
1.2.2 Programme d'investissement en net (19,6 M€)	23
1.2.2.1 Les subventions et participations reçues (3,5 M€)	24
1.2.2.2 Le programme d'investissement (24,2 M€)	24
1.2.2.3 Les conventions de gestion (-1,1 M€)	27
1.2.3 Les autres recettes (2,5 M€)	27
1.2.4 Les besoins prévisionnels de financement	27
1.2.4.1 Les emprunts assortis d'une ligne de trésorerie (10,0 M€ tant en dépenses qu'en recettes) : écriture neutre	27
1.2.4.2 Les remboursements d'emprunt (10,7 M€)	28
1.2.4.3 Le programme d'emprunt (13,1 M€)	28
1.3 PRESENTATION PAR DOMAINE D'INTERVENTION.....	30
1.3.1 Vie culturelle : 13,0 M€ en net total (investissement (avec reports) et fonctionnement) 32	
1.3.1.1 FONCTIONNEMENT : 6,3 M€ en dépenses nettes	32
1.3.1.2 INVESTISSEMENT : 6,7 M€ en dépenses nettes totales, dont 6,7 en dépenses nettes d'AP/CP (la différence venant des dépenses ou recettes d'investissement courant, hors AP/CP)	33

1.3.2 Education et Enseignement supérieur : 22,3 M€ en net total (investissement (avec reports) et fonctionnement)	34
1.3.2.1 FONCTIONNEMENT : 16,8 M€ en dépenses nettes	34
1.3.2.2 INVESTISSEMENT : 5,6 M€ en dépenses nettes, dont 5,6 M€ en dépenses nette sur AP/CP (la différence venant des dépenses ou recettes d'investissement courant, hors AP/CP, et notamment d'une recette de 0,5 M€).....	35
1.3.3 Cohésion sociale et solidarité : 9,9 M€ en net total (investissement (avec reports) et fonctionnement).....	36
1.3.3.1 FONCTIONNEMENT : 8,9 M€ en dépenses nettes.....	36
1.3.3.2 INVESTISSEMENT : 1,0 M€ en dépenses nettes totales, dont 0,8 M€ en dépenses nettes (avec reports), sur AP/CP (la différence venant des dépenses ou recettes d'investissement courant, hors AP/CP).....	38
1.3.4 Vie de quartier et citoyenneté : 13,7 M€ en net total (investissement (avec reports) et fonctionnement).....	39
1.3.4.1 FONCTIONNEMENT : 11,3 M€ en dépenses nettes	39
1.3.4.2 INVESTISSEMENT : 2,4 M€ en dépenses nettes totales, dont 2,0 M€ en dépenses nettes (avec reports), sur AP/CP (2 premières AP) et 0,3 M€ en net pour les 2 autres AP. (la différence venant des dépenses ou recettes d'investissement courant, hors AP/CP).....	40
1.3.5 Cadre de vie : 8,7 M€ en net total (investissement (avec reports) et fonctionnement) ..	41
1.3.5.1 FONCTIONNEMENT : 6,2 M€ en dépenses nettes	41
1.3.5.2 INVESTISSEMENT : 2,5 M€ en dépenses nettes totales, dont 2,2 M€ en dépenses nettes (avec reports), sur AP/CP (la différence venant des dépenses ou recettes d'investissement)	43
1.3.6 Développement urbain : 0,6 M€ en net total (investissement (avec reports) et fonctionnement).....	44
1.3.6.1 FONCTIONNEMENT : 1,1 M€ en dépenses nettes	44
1.3.6.2 INVESTISSEMENT : 0,5 M€ en recettes nettes totales, mais une dépenses nette de 0,3 M€ (avec reports), sur les AP/CP (la différence venant des dépenses ou recettes d'investissement)	45
1.3.7 Vie sportive : 1,8 M€ en net total	46
1.3.7.1 FONCTIONNEMENT : 1,8 M€ en dépenses nettes	46
1.3.7.2 INVESTISSEMENT :	46
1.3.8 Environnement de travail : 4,6 M€ en net total (investissement (avec reports) et fonctionnement).....	47
1.3.8.1 FONCTIONNEMENT : 1,9 M€ en dépenses nettes	47
1.3.8.2 INVESTISSEMENT : 2,6 M€ en dépenses nettes totales, dont 2 6 M€ en dépenses nettes (avec reports), sur AP/CP (la différence venant des dépenses ou recettes d'investissement courant	47
2 – LES BUDGETS ANNEXES (1 768,7 K€).....	48
2.1 Le budget annexe «Service funéraire» (135,0 K€).....	48
2.2 Le budget annexe « Locations immobilières – Bases de loisirs » (1 633,7 K€)50	50
2.2.1 Activité « hébergement et restauration » (448,2 K€).....	50
2.2.2 Activité locations immobilières (1 185,5 K€).....	51

INTRODUCTION

Le budget primitif est le cadre budgétaire principal de la « vie financière communale ».

Le Budget Primitif est voté au cours du premier trimestre, notamment pour une raison pratique : l'Etat, qui adopte son budget dans les derniers jours de l'année précédente, communique à la mi-mars aux collectivités locales les données utiles à la préparation de leurs budgets (répartition des dotations et éléments fiscaux définitifs). L'article 37 II de la 3^{ème} loi de finances rectificative n°2012 du 29 décembre 2012 a modifié les articles L. 1612-1 et L. 1612-2 du Code général des collectivités territoriales. Ainsi, les communes et les collectivités doivent adopter leur budget avant le 15 avril (au lieu du 31 mars auparavant) de l'exercice auquel il s'applique ou avant le 30 avril de l'année de renouvellement des organes délibérants.

Comme chaque année, le résultat 2016 est intégré par anticipation dans les budgets, et ce sans attendre le vote du compte administratif. Il n'y aura pas de budget supplémentaire qui reprend les reports des crédits d'investissement et le résultat de clôture de l'exercice précédent car l'ensemble des écritures est proposé lors du Budget Primitif.

Le budget primitif 2017, dans sa construction budgétaire reflète les décisions prises courant 2016 au titre des transferts de compétences ou d'équipements entrant dans la définition de l'intérêt communautaire, réalisés au profit de Grand Poitiers Communauté d'agglomération. Ainsi, le budget primitif 2016 ne peut-il constituer, en tant que tel, la référence du budget primitif 2017. C'est pourquoi, pour procéder à la comparaison de budget primitif à budget primitif, il convient de raisonner à périmètre équivalent sur ces deux budgets.

Pour ce faire, le budget primitif 2016 a été reconstruit comme si les transferts de compétences à Grand Poitiers, réalisés courant 2016 (au 1^{er} juillet pour la voirie, l'éclairage public, le réseau de chaleur et la promotion du tourisme) et au 1^{er} janvier 2017 (équipements culturels et sportifs confiés au nouvel EPCI) avaient déjà été effectués.

De même, le budget 2016 prend en compte les modalités de gestion de la compétence « Voirie et éclairage public ». La Ville de Poitiers fait l'avance des dépenses et des recettes, remboursées ensuite par Grand Poitiers. En fonctionnement, Grand Poitiers rembourse la dépense nette (dépense diminuée de la recette). En investissement, Grand Poitiers rembourse la dépense et la Ville de Poitiers rétrocède les recettes encaissées pour le compte de Grand Poitiers.

Au cours de l'exercice, le Conseil municipal pourra être amené à modifier ces prévisions lors des décisions modificatives qui ajustent les prévisions initiales.

Chaque décision modificative sera présentée en équilibre global, ainsi qu'en équilibre pour chacune des sections.

Les budgets de la commune sont établis en deux sections strictement équilibrées :

- une section de fonctionnement qui retrace les dépenses courantes (personnel, fluides, subventions ...) et les recettes qui intègrent notamment les impôts locaux, les dotations de l'Etat et les produits des services
- une section d'investissement qui prend principalement en compte :
 - en dépenses : les constructions, les travaux, les acquisitions de biens et de patrimoine (terrains, immeubles, véhicules ...), les subventions d'équipement versées à des tiers
 - en recettes : l'autofinancement, les emprunts et des fonds de concours.

Chaque section comprend des opérations dites réelles (celles qui font l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement) et des opérations dites d'ordre (écritures comptables d'équilibre, par exemple l'amortissement et le prélèvement).

Pour la section de fonctionnement, le budget Principal est présenté en recettes ou dépenses nettes selon le poste avec neutralisation des doubles comptes.

1 LE BUDGET PRINCIPAL (188,1 M€)

Le budget, qui vous est présenté, est conforme au débat d'orientations budgétaires, à savoir :

- pas d'augmentation du taux des impôts locaux pour la septième année consécutive
- un programme d'investissement soutenu
- des subventions en légère hausse
- la préservation des capacités financières dans un contexte de légère baisse des dotations qui se traduit par une légère augmentation de l'épargne brute en 2017
- la stabilité de l'encours de dette
- la maîtrise des dépenses de fonctionnement courant
- une politique de Ressources Humaines qui permet un bon niveau de service public de proximité.

1.1 LE FONCTIONNEMENT (124,4 M€)

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Budget 2016 avant transfert de compétences à GP		Budget 2016 après transfert de compétences à GP		Budget 2017		Variation Budget à Budget	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Total écritures réelles	114 545 556	123 210 878	115 205 899	123 871 221	113 770 152	122 832 790	-1,2%	-0,8%
Total écritures d'ordre	12 673 397	4 008 075	12 673 397	4 008 075	10 617 638	1 555 000	-16,2%	-61,2%
	127 218 953	127 218 953	127 879 296	127 879 296	124 387 790	124 387 790	-2,7%	-2,7%

Pour mémoire, les **mouvements réels** donnent lieu à décaissement de fonds, pas les **mouvements d'ordre**. Ces derniers sont des écritures comptables qui permettent le basculement des crédits d'une section à une autre. Leur montant net des mouvements d'ordre (dépenses moins recettes) doit être strictement égal à la différence entre recettes réelles et dépenses réelles.

Ce tableau est strictement comptable avec présentation des dépenses et recettes brutes. Il présente le budget 2017 avant et après les transferts de compétences opérés courant 2016 et à compter du 1^{er} janvier 2017 à Grand Poitiers Communauté d'agglomération.

Pour l'exercice 2017, la section de fonctionnement s'établit en équilibre à 124 387 790 € avec 122 832 790 € de recettes réelles et 113 770 152,00 € de dépenses réelles. L'ensemble permet de dégager une épargne prévisionnelle de 9,1 M€ (recettes réelles moins dépenses réelles).

Le tableau ci-dessous présente les montants et les évolutions en net, comme nous le faisons depuis plusieurs années. Cette présentation est plus représentative sur le plan économique de l'évolution du budget.

SECTION DE FONCTIONNEMENT EN NET	BP 2016 avant transfert de compétences à GP	BP 2016 après transfert de compétences à GP	BP 2017	Variation de budget à budget
DOTATIONS RECUES	31 665 786	31 665 786	30 643 136	-3,2%
FISCALITE	63 295 024	38 522 221	38 471 084	-0,1%
EXCEDENT REPORTÉ	1 374 068	1 374 068	900 000	-34,5%
AUTRES PRODUITS	-189 626	-200 828	-138 380	-31,1%
PRODUITS RECUS	96 145 252	71 361 247	69 875 840	-2,1%
RESSOURCES HUMAINES EN NET*	46 095 236	30 434 931	28 375 901	-6,8%
SUBVENTIONS VERSEES	25 533 066	20 826 806	21 003 895	0,9%
CHARGES GENERALES EN NET*	11 167 028	7 247 422	7 517 040	3,7%
FRAIS FINANCIERS	4 684 600	4 186 766	3 916 366	-6,5%
DEPENSES COURANTES	87 479 930	62 695 925	60 813 202	-3,0%
EPARGNE BRUTE	8 665 322	8 665 322	9 062 638	4,6%

* Ce chiffre tient compte des reversements de Grand Poitiers

Les produits diminuent globalement de 2,1 %, soit – 1 485,4 K€. L'évolution des produits de la fiscalité est de - 0,1 %. Les dotations diminuent de 3,2 %. Cette évolution découle principalement de la diminution de la dotation forfaitaire, qui est la part principale de la Dotation Globale de Fonctionnement (-1,4 M€) compensée pour partie par une augmentation des dotations de péréquations et des allocations compensatrices (+0,4 M€).

Les « autres produits » sont la contraction de produits et de recettes exceptionnelles, soit en raison de leur nature comptable, soit en raison de leur caractère exceptionnel.

Les dépenses sont en baisse de 3 % soit – 1 882,7 K€.

Les dépenses de ressources humaines diminuent de manière apparente de 6,8 %. A périmètre comparable, c'est à dire en prenant en compte la modification des services communs suite au transfert des équipements sportifs et culturels, et l'extension du territoire de Grand Poitiers, la masse salariale augmente de 1,9 %.

Le fonctionnement courant net, déduction faite des produits des services (ventes de repas en restauration scolaire ou au CCAS, taxes pour utilisation des services publics et du domaine...), des remboursements des dépenses centralisées et les subventions reçues, évolue de 3,7 %. En dehors des fluides, ces dépenses augmentent de moins de 0,5 %.

Le montant des subventions augmente de 0,9 %. Hors CCAS, l'enveloppe est stable par rapport à 2016.

L'épargne brute prévisionnelle est estimée ainsi à 9,1 M€ en 2017, en évolution de 4,6 %.

1.1.1 Les produits reçus (69,9 M€)

Les principaux postes de recettes évoluent de la façon suivante :

1.1.1.1 Les dotations reçues (30,6 M€)

Recettes issues de l'enveloppe normée	BP 2016	BP 2017	Variation 2016-2017	
			En valeur	En %
Dotation forfaitaire	16 621 050	15 200 000	-1 421 050	-8,5%
Dotation de solidarité urbaine	8 521 568	8 900 000	378 432	4,4%
Dotation nationale de péréquation	2 714 776	2 550 000	-164 776	-6,1%
DGF des permanents syndicaux	16 944	16 944	0	0,0%
Dotation Globale de Fonctionnement	27 874 338	26 666 944	-1 207 394	-4,3%
DGD - Hygiène	271 420	271 420	0	0,0%
DGD - P.A.U.S.	5 902	5 902	0	0,0%
Dotation Globale de Décentralisation	277 322	277 322	0	0,0%
Fonds National de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales	1 475 115	1 200 000	-275 115	-18,7%
Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	1 709 623	1 938 398	228 775	13,4%
Compensation au titre de la taxe professionnelle	219 486	142 888	-76 598	-34,9%
Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	109 902	417 584	307 682	280,0%
Compensations fiscales	3 514 126	3 698 870	184 744	5,3%
Totaux	31 665 786	30 643 136	-1 022 650	-3,2%

En 2016, la participation des communes à la réduction du déficit public, dans le cadre du Pacte de confiance et de responsabilité, s'était matérialisée par une diminution de la Dotation Forfaitaire, part principale de la Dotation Globale de Fonctionnement, de 2,3 M€, soit -12,1 % par rapport au BP 2015. Cette baisse avait toutefois été quasiment compensée par les dispositifs péréquateurs redimensionnés en loi de finances 2016 au bénéfice des villes éligibles à la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU).

La diminution nette des dotations de l'Etat inscrites au BP 2016 a été en fine de l'ordre de 0,3 M€ puisque les dotations de péréquation (essentiellement la DSU et le FPIC) ont joué le rôle d'amortisseur en augmentant de plus de 2,0 M€.

En 2017, la loi de finances prévoit que la baisse applicable au bloc communal est diminuée de moitié, la ramenant ainsi de deux milliards d'euros à un milliard au niveau national. Pour la Ville de Poitiers, la diminution globale des dotations s'élève à - 1,0 M€, les dotations passant de 31,6 M€ en 2016 à 30,6 M€ en 2017. La dotation forfaitaire pour la Ville de Poitiers diminue de 1,4 M€. Les autres dotations viennent atténuer ce nouveau montant de 0,4 M€, dans une proportion moindre qu'en 2016.

S'agissant de la « **Dotation de Solidarité Urbaine** » (DSU), depuis 2010, Poitiers bénéficie de la part bonifiée de la DSU, car elle est considérée au regard des critères (potentiel financier (45 %), nombre de personnes bénéficiant des APL (30 %), nombre de logements sociaux (15 %), et revenu moyen par habitant (10 %)), comme une des 250 communes qui doivent percevoir des dotations destinées à atténuer les différences de richesse entre communes. C'est la présence importante d'étudiants sur le territoire communal qui permet à Poitiers d'en bénéficier. Depuis 2010, date de sa création, le gain cumulé par la Ville est de 10,5 M€. La forte présence d'étudiants sur son territoire est une vraie richesse pour la Ville de Poitiers.

Cependant, la loi de finances 2017 prévoit, au niveau national, d'étendre la bonification au-delà des 250 premières communes classées, comme c'était le cas depuis 2010, Poitiers se situant aux environs du 220^{ème} rang. Dorénavant 668 communes sont concernées par cette dotation bonifiée. Dans un contexte de contraction de dotations, une telle extension a pour effet d'en réduire le dynamisme. En effet, la DSU (8,9 M€) qui avait augmenté de 1,6 M€ en 2016 n'augmentera que de 0,4 M€.

Les « **allocations compensatrices** » sont en augmentation de 0,5 M€.

La compensation fiscale, au titre des exonérations de taxe d'habitation décidées par l'Etat (1,9 M€), évolue de +13,4 %. Cette compensation est calculée sur la base des taux de taxe d'habitation de 1991 (18,48 %) et vise à compenser les exonérations de taxe d'habitation fixées au niveau national. Les bénéficiaires de l'exonération de taxe d'habitation sont les personnes veuves ou âgées de plus de 60 ans ou handicapées et bénéficiant de revenus modestes. La compensation de l'Etat au taux de 1991 et non par rapport à celui de 2016 représente une moindre recette de 0,9 M€ pour la Ville de Poitiers.

La compensation fiscale (0,4 M€), au titre des exonérations de taxe foncière, augmente de 0,3 M€ (+280,0 %), du fait de la compensation de l'élargissement de l'exonération du foncier bâti applicable aux logements sociaux.

Parallèlement, le « **Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC)** » diminue de près de 0,3 M€. Cette tendance est le résultat, tout d'abord, de la Loi de Finances qui a décidé de ne pas augmenter les capacités de ce fonds. Il reste à 1 000 M€. Mais également, pour des raisons techniques, l'élargissement du périmètre de Grand Poitiers Communauté d'agglomération se traduit par une modification de la répartition de cette dotation entre les communes. A plus long terme, c'est-à-dire au-delà de 2017, les transferts de compétence de la Ville vers Grand Poitiers Communauté d'agglomération se traduiront par un potentiel financier à la baisse, permettant à Poitiers de bénéficier d'une bonification de dotations entre les 40 communes.

Le Fonds national de péréquation des recettes intercommunales et communales, instauré en 2012, a pour objet de réduire les écarts de richesse entre les collectivités. Son originalité est de mettre en place un système de péréquation dit horizontale, consistant à prélever certaines collectivités pour reverser à d'autres, sans passer par le budget de l'Etat.

- **Le prélèvement :** Sont contributeurs les ensembles intercommunaux dont le Potentiel Financier Agrégé (PFIA) par habitant est supérieur à 90 % du PFIA moyen par habitant. Le montant de la contribution d'une collectivité prélevée est fonction du classement selon un indice synthétique composé du PFIA (75 %) et du revenu par habitant (25 %).
- **Le réversement :** Sont bénéficiaires du fonds 60 % des ensembles intercommunaux classés en fonction décroissante d'un indice synthétique de ressources et de charges. Cet indice est constitué à 60 % par le revenu moyen par habitant, de l'effort fiscal pour 20 %, et du PFIA pour 20 %. Le montant de l'attribution d'un territoire intercommunal bénéficiaire est fonction de la valeur de son indice synthétique et de sa population.

De même, la **Dotation Nationale de Péréquation** (DNP) (2,55 M€) est en baisse de 0,2 M€ par rapport au BP 2016, mais stable avec le compte administratif 2016. La DNP vise à corriger les insuffisances de potentiel financier entre les communes.

1.1.1.2 Fiscalité (38,5 M€)

Recettes fiscales	BP 2016 après transfert de compétences à GP	BP 2016 avant transfert de compétences à GP	BP 2017	Variation 2016-2017	
				En valeur	En %
Impôts locaux - Contributions directes	59 324 142	59 324 142	58 926 505	-397 637	-0,7%
Reversements de fiscalité	4 918 612			0	
Autres taxes	4 343 500	4 343 500	4 690 000	346 500	8,0%
Totaux recettes fiscales	68 586 254	63 667 642	63 616 505	-51 137	-0,1%
Attribution de compensation	5 191 230	25 045 421	25 045 421	0	0,0%
Dégrèvement sur taxe d'habitation sur logements vacants	100 000	100 000	100 000	0	0,0%
Evolution nette de la fiscalité reçue	63 295 024	38 522 221	38 471 084	-51 137	-0,1%

Les recettes fiscales perçues (63,6 M€) des habitants, des propriétaires et d'autres contribuables représentent **51,2 %** des recettes réelles de fonctionnement et constituent la première ressource de la collectivité.

1.1.1.2.1 Les impôts locaux et contributions directes (58,9 M€)

Les impôts locaux recouvrent la taxe d'habitation (dont la taxe d'habitation sur les logements vacants depuis 2011), le foncier bâti et le foncier non bâti.

L'évolution des impôts locaux payés par les contribuables dépend de 3 paramètres :

- l'évolution des taux votés par le Conseil municipal
- l'évolution des bases votées par le Parlement
- l'évolution de la richesse (nouveaux contribuables et hausse de la valeur locative suite à des travaux).

Compte tenu de ces éléments, la recette fiscale évolue comme suit :

Impôts "ménages"	Bases prévisionnelles BP 2016 En valeur	Bases fiscales			Taux		Produits En valeur	Variation BP/BP	Variation BP/CA
		Bases réelles 2016 En valeur	Variation Loi finances	Variation richesse BP/CA	En valeur	Variation			
Taxe d'habitation	103 983 187	102 760 049	0,8%	0,4%	27,93%	0,0%	29 042 504	-0,1%	1,2%
Taxe foncière bâti	93 831 138	92 712 679	0,8%	0,4%	31,72%	0,0%	29 763 237	-1,3%	1,2%
Taxe foncière non bâti	254 080	251 058	0,8%	0,4%	47,53%	0,0%	120 764	11,2%	1,3%
TOTAUX	198 068 405	195 723 786	0,9%				58 926 505	-0,7%	1,2%

- le taux n'évolue pas en 2017, pour la septième année consécutive
- la valeur des bases est revalorisée globalement de 1,2 %, d'une part de 0,4 % prévu en loi de finances, d'autre part de 0,8 % au titre de l'évolution de la richesse.

En 2010 la Ville de Poitiers a décidé d'instaurer la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV). Ce choix permet de faire contribuer les propriétaires de logements vacants depuis plus de 2 ans pour la taxe d'habitation, afin de les inciter à louer leur logement. Cette taxe a rapporté en net 0,35 M€ en 2016. Pour 2017, il est attendu un montant similaire.

La Ville de Poitiers a décidé de maintenir sa politique d'abattements sur la Taxe d'Habitation pour favoriser les ménages les plus modestes. En 2016, ces abattements ont représenté 5,3 M€, soit 9 % du produit total de la fiscalité. Ils correspondent à un gain de quatre points d'impôts pour les contribuables.

Pour rappel, les abattements en vigueur sont les suivants :

- abattement général à la base de 15 % (maximum légal)
- abattement pour les deux premières personnes à charge de 15 % (+ 5 % par rapport au minimum légal)
- abattement à partir de la troisième personne à charge 15 %.

Ces abattements s'appliquent sur la valeur locative moyenne de Poitiers, soit 2 666 € en 2016, et viennent diminuer la valeur cadastrale de tous les logements. C'est sur cette valeur cadastrale réduite que s'applique le taux d'imposition.

En 2016, 18,5 % des foyers n'ont pas payé la taxe d'habitation : 8,8 % des foyers ont été exonérés, 9,7 % ont été dégrevés totalement. De plus, 31,8 % des foyers ont bénéficié d'un dégrèvement total ou d'une diminution de la taxe d'habitation. Au final, 50,3 % des foyers bénéficient d'une exonération ou d'une baisse de la taxe d'habitation.

Les recettes fiscales prévues en 2017 sont en léger retrait par rapport au BP 2016 de 0,4 M€ (59,3 M€ au BP 2016 et 58,9 M€ au BP 2017). Cette baisse s'explique pour l'essentiel par l'élargissement des exonérations de foncier bâti applicables aux logements sociaux. En effet, la loi de finances 2016, a procédé à l'élargissement du périmètre de l'abattement de 30 % appliqués aux logements sociaux des quartiers prioritaires. Dorénavant, ce sont 8 800 logements sociaux qui sont concernés par cette exonération. Le manque à gagner net constaté en 2016 s'est élevé à environ 0,8 M€. En contrepartie de cette exonération, qui diminue leurs impôts locaux, les organismes d'HLM ont pris des engagements de réaliser des travaux sur leur parc locatif.

La baisse par rapport à la recette inscrite au BP 2016 s'explique aussi par la surévaluation par les services de l'Etat des bases notifiées de TH. En effet, le manque à gagner lié à la prolongation de l'exonération au bénéfice des personnes veuves pour un montant proche de 0,4 M€, n'a été notifié que bien après le vote du BP 2016.

Ces deux baisses sont partiellement compensées par la croissance prévisionnelle des bases (prévision de + 0,8%) et leur revalorisation forfaitaire votée en loi de finances 2017 (+0,4%) pour un produit supplémentaire global proche de 0,8 M€, amenant le produit des impôts directs locaux à diminuer globalement de 0,4 M€.

1.1.1.2.2 L'attribution de compensation (25,0 M€)

Compte tenu des transferts successifs à Grand Poitiers depuis le 1^{er} janvier 2016, la structure du budget de la Ville de Poitiers a considérablement évolué.

Au BP 2015, l'Attribution de Compensation (AC) constituait encore une recette pour le budget de la Ville (10,0 M€) en provenance de Grand Poitiers, à laquelle s'ajoutait une autre recette, la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) pour 4,9 M€.

Au BP 2016, l'AC est devenue une dépense à la charge de la Ville reversée à Grand Poitiers, afin de compenser la prise en charge des services communs travaillant pour le compte de la Ville de Poitiers, pour un montant de 15,2 M€. l'AC était d'un montant de 5,2 M€, la DSC de 4,9 M€ étant encore présente.

Courant 2016, dans un premier temps, la DSC a été intégrée dans l'AC, dont le montant est par conséquent passé à 0,3 M€.

Puis, des transferts de compétences ont été réalisés au 1^{er} juillet (voirie, promotion du tourisme, réseau de chaleur) pour un montant de 10,7 M€ en année pleine.

Enfin, au premier janvier 2017, des équipements sportifs et culturels ont été transférés pour un montant global annuel de 18,3 M€ (17,7 M€ pour les équipements culturels et 0,6 M€ pour les équipements sportifs).

Ces transferts à Grand Poitiers Communauté d'agglomération sont financés par une augmentation de l'AC versée par la Ville à Grand Poitiers Communauté d'agglomération. L'AC versée par la Ville, devenue dépense et non plus recette, s'élève à 29,3 M€. **Celle-ci est affectée à la compensation de dépenses de fonctionnement nouvellement assurées par l'EPCI pour 25 M€ environ et de dépenses d'investissement assurées par l'EPCI pour 4,3 M€.**

ETAPE DE VOTE	Attribution de compensation (AC)		Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)	Commentaires
	Dépenses	Recettes	Recettes	
BP 2015		9 997 742,00	4 918 612,00	En 2016, prise en compte du transfert à Grand Poitiers des services communs : 15 188 972 €
Services communs	15 188 972,00			
BP 2016	5 191 230,00		4 918 612,00	Le BP 2016 a été modifié du fait de la fusion de la DSC dans l'AC, puis des transferts de compétences à Grand Poitiers sur une demi-année
Fusion DSC - AC	- 4 918 612,00		- 4 918 612,00	
Transfert Voirie/Eclairage public	5 113 591,00			
Transfert Promotion du Tourisme	279 459,00			
Transfert Réseau de chaleur	- 29 763,00			
VOTE 2016	5 635 905,00		-	
Fusion DSC - AC	- 4 918 612,00			
Transfert Voirie/Eclairage public	10 227 182,00			Le BP 2017 prend en compte la fusion de la DSC dans l'AC, les transferts de compétences 2016 en année pleine et les transferts de compétences 2017
Transfert Promotion du Tourisme	558 919,00			
Transfert Réseau de chaleur	- 59 526,00			
Transfert Equipements sportifs	620 530,00			
Transfert Equipements culturels	17 669 141,00			
BP 2017	29 288 864,00			

Au travers de ce versement d'AC, c'est bien la Ville de Poitiers qui va financer de façon pérenne la voirie, l'éclairage public, les équipements sportifs et culturels, toutes compétences transférées à Grand Poitiers Communauté d'agglomération au montant arrêté au moment du transfert.

1.1.1.2.3 Autres taxes fiscales (4,7 M€)

Ces autres recettes fiscales augmentent en brut de 8,2 % (+ 0,3 M€). Elles comprennent principalement les droits de mutation sur cessions immobilières (2,5 M€) et la taxe sur la consommation finale d'électricité (1,7 M€).

Autres recettes fiscales	BP 2016	BP 2017	Variation 2016-2017	
			En valeur	En %
Taxe afférante aux droits de mutation	2 200 000	2 525 000	325 000	14,8%
Taxe sur l'électricité	1 700 000	1 720 000	20 000	1,2%
Taxes sur la publicité	428 500	430 000	1 500	0,4%
Taxes sur les pylônes	15 000	15 000	0	0,0%
TOTAL RECETTES	4 343 500	4 690 000	346 500	8,0%
Degrèvement sur taxe d'habitation sur logements vacants	100 000	100 000	0	0,0%
TOTAL DEPENSES	100 000	100 000	0	0,0%
TOTAL	4 243 500	4 590 000	346 500	8,2%

Les « droits de mutation » sur les acquisitions immobilières sont estimés à 2 525 K€ en augmentation 325 K€ par rapport au BP 2016. Cette estimation est basée sur la recette réalisée en 2016.

La « taxe locale sur la consommation finale d'électricité » est en hausse de 20 K€ (+1,2%). La « taxe sur la publicité » (430 K€) comprend les enseignes, les pré-enseignes et les emplacements publicitaires. La recette 2016 s'élève à 457 K€, dont environ 27 K€ liée à un travail de mise à jour des non déclarés depuis 2010. La recette 2017 prévisionnelle est donc proche de la prévision 2016, sans produit exceptionnel.

La prévision sur la « taxe sur les pylônes électriques » reste au même montant qu'en 2016 (15 K€).

1.1.1.3 Les autres produits (-0,1 M€)

Ce montant négatif traduit l'excédent des dépenses sur les recettes.

« Les autres produits » regroupent toutes les recettes et dépenses réelles qui ne sont pas comptabilisées dans les postes « Produits reçus » ou « Dépenses courantes ». Ils augmentent de 62 K€ par rapport au BP 2016, même si la comparaison est difficile, car liée à des éléments exceptionnels, donc différents chaque année.

Ils comprennent :

- **Les « autres recettes »** prévisionnelles qui s'élèvent à **820 K€** et augmentent de 21,5 % (+ 145 K€). Elles regroupent deux types de recettes.
 - Celles qui sont comptablement exceptionnelles pour 97 K€ : les remboursements d'indemnités d'assurances suite à des sinistres pour 40 K€.
 - Celles qui sont exceptionnelles par leur nature pour **723 K€**. Sont comptabilisés :
 - La mise à jour de la facturation des services communs de 2016, votée en décembre et connue après l'arrêté anticipé des comptes de Grand Poitiers Communauté d'agglomération (627 K€),
 - la refacturation des frais de courrier et de location du matériel de reprographie pour la dernière année sur le budget de la Ville, suite à la centralisation des dépenses à Grand Poitiers à partir du 1^{er} janvier 2017 (88 K€). Cette facturation intervenait avec une année de décalage,
 - le remboursement de dépenses de la centrale d'achats effectuées par la Ville en toute fin d'année, avant bascule de la centralisation à Grand Poitiers (7 K€). Ce remboursement exceptionnel sera effectué sur 2017,
 - les produits financiers (1K€).
- **Les autres dépenses** sont estimées à **958 K€** et augmentent de 9,4 % (+ 83 K€). Elles regroupent également deux types de dépenses.
 - Celles qui sont comptablement exceptionnelles pour 172 K€ : principalement, la prévision du paiement d'intérêts moratoires (40 K€), l'annulation de titres sur exercices antérieurs (54 K€), le versement de secours (21 K€), le versement d'une subvention exceptionnelle au Budget « Service funéraire » (57 K€).
 - Celles qui sont exceptionnelles par leur nature pour 786 K€. Il s'agit principalement :
 - de la constitution d'une dotation aux provisions pour risques de façon à faire face aux impayés de la restauration scolaire et des garderies (255 K€),
 - de factures d'énergie liées à 2016, résultant de difficultés de facturation de la part des entreprises concernées et qui n'ont pas été rattachées (190 K€)
 - des dépenses dans le cadre du Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique au titre de subventions perçues antérieurement (75 K€),
 - des études géotechniques pour les projets ANRU Couronneries (67 K€)
 - de l'indemnisation éventuelle de commerçants dans le cadre des travaux de voirie (50 K€),
 - de dépenses de la centrale d'achats qui n'ont pas été rattachées à 2016 (avant transfert à GP) car les montants étaient inférieurs à 2 000 € (50 K€),
 - de frais de contentieux la taxe locale sur la publicité extérieure (provision de 23 K€).

1.1.1.4 L'excédent reporté (0,9 M€)

C'est le montant du résultat anticipé de l'année 2016. En diminution de 0,5 M€ par rapport au BP 2016, ce montant de **0,9 M€** reste dans les mêmes proportions qu'en 2016 et il est mis en adéquation avec les transferts de compétences à Grand Poitiers Communauté d'agglomération.

1.1.2 Les charges courantes en net (60,8 M€)

Les charges courantes comprennent les ressources humaines, le fonctionnement courant, les subventions et les frais financiers. Les montants présentés résultent de la contraction entre les dépenses de ce poste et les recettes y afférentes.



Charges courantes nettes	BP 2016 avant transfert de compétences à GP	BP 2016 après transfert de compétences à GP	BP 2017	Variation 2016-2017	
				En valeur	En %
Ressources humaines en net	46 095 236	30 434 931	28 375 901	-2 059 030	-6,8%
Subventions	25 533 066	20 826 806	21 003 895	177 089	0,9%
Fonctionnement courant en net	11 167 028	7 247 422	7 517 040	269 618	3,7%
Frais financiers	4 684 600	4 186 766	3 916 366	-270 400	-6,5%
Totaux	87 479 930	62 695 925	60 813 202	-1 882 723	-3,0%

Le total des charges courantes diminue de 3,0 % par rapport au BP 2016.

En structure, les ressources humaines représentent, 46,7 % des dépenses courantes, les subventions, 34,5 %, le fonctionnement courant net, 12,4 % et les frais financiers, 6,4 %.

1.1.2.1 Les ressources humaines (28,4 M€)

PERSONNEL	BP 2016	BP 2017	Variation de budget à budget	Variation de budget à budget
Personnel hors services communs	30 765 813	31 838 001	1 072 188	3,5%
Services communs	-2 176 055	-5 196 370	-3 020 315	N.S.
Fonctionnement courant	1 054 911	814 479	-240 432	-22,8%
Frais des élus	777 762	776 732	-1 030	-0,1%
Autres dépenses	12 500	143 059	130 559	N.S.
TOTAL EN NET	30 434 931	28 375 901	-2 059 030	-6,8%

Pour 2017, les dépenses de ressources humaines en net, sont évaluées à 28,4 M€ (- 6,8 %).

Cette baisse n'est qu'apparente car elle n'est pas à périmètre équivalent. Il convient de procéder aux comparaisons de BP à BP, en veillant à raisonner à périmètre comparable. A cet effet, il faudrait d'une part augmenter ce budget 2017, des transferts de masse salariale liés aux services communs qui participent à la gestion des équipements sportifs et culturels transférés à Grand Poitiers Communauté d'agglomération à partir de janvier 2017 pour un montant de 1,4 M€ intégré dans l'AC. D'autre part, pour raisonner à périmètre comparable, il conviendrait d'ajouter à l'enveloppe de masse salariale inscrite au BP 2017, la fraction des services communs qui, compte tenu de l'extension du territoire de la nouvelle communauté et des transferts de compétences, se consacre dorénavant aux tâches relevant du nouvel EPCI (1,3 M€). Prise en compte faite de ces enveloppes relatives aux services communs, le budget 2017, à structure constante avec celui de 2016, aurait été de 31,0 M€, en évolution d'environ + 1,9 % par rapport à celui de 2016.

Les dépenses nettes sont calculées en tenant compte des versements de salaires des personnels mis à disposition (Grand Poitiers, budgets annexes, CCAS, Caisse des Ecoles, associations...) et des charges y afférentes.

Les frais des élus sont stables.

Les autres dépenses prennent en compte l'augmentation de la part de la Ville, pour les subventions et mise à disposition du personnel pour l'action sociale du personnel et le fonctionnement des syndicats. Ces participations sont calculées selon la mise en place de la nouvelle clé basée sur des critères d'activité des services

1.1.2.1.1 Personnel hors services communs (31,8 M€)

Les ressources humaines diminuent de façon apparente de 6,8 %. Elles comprennent la masse salariale proprement dite, c'est-à-dire les rémunérations chargées et les autres dépenses et recettes de personnel (remboursements, subventions, etc.), le personnel mis à disposition, les subventions, le fonctionnement courant des ressources humaines et les frais des élus :

• la masse salariale brute , comprenant à la fois, les rémunérations chargées, et les aides sociales au personnel et les flux de refacturation, évolue de 1,7 %. Elle comprend :	40,2 M€
○ les évolutions du GVT pour 0,9 % (Glissement Vieillesse Technicité), des cotisations à la CNRACL et à l'IRCANTEC, l'accord « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunerations », l'évolution du SMIC	
○ le personnel mis à la disposition des associations loi 1901 (1,2 M€) augmente légèrement de 0,2 % (+10,3 K€)	
○ le personnel lié à la convention de gestion de la voirie / éclairage public (3,8 M€) baisse de 0,3 % (-15,5 K€)	
○ le personnel mis à disposition de Grand Poitiers (hors services communs) est de 1,5 M€ stable par rapport à 2016	
○ le montant des tickets restaurant à 213 K€ (part brute de la Ville)	
○ les dépenses de médecine du travail (40,3 K€)	
○ l'action sociale (chèque emploi service universel, mutuelle, prévoyance, prestations d'action sociale).	
○ La refacturation du personnel au budget Parkings dans le cadre de la convention du pôle multimodal augmente de 1,8 % (+1,5 K€)	
○ un nouveau remboursement à Grand Poitiers est créé afin de rembourser des dépenses hors services communs (0,7 K€) dans le cadre de mise à disposition de services	
▪ Miroir (0,4 M€)	
▪ Sports (0,2 M€)	
▪ Personnel périscolaire (0,1 M€)	
• Les recettes liées à la masse salariale hors services communs (8,4 M€) diminuent de 4,4 % (0,4 M€)	8,4 M€
○ Depuis que la réglementation comptable concernant le personnel mis à disposition des associations a changé et a été mise en application, le personnel mis à disposition des associations doit être remboursé pour afficher clairement dans les comptes de ces dernières le poids de cette charge. Cette recette représente	1,2 M€.
○ Dans le cadre de mises à disposition de personnel, la Ville reçoit des remboursements de frais de personnel.	5,7 M€
▪ Caisse des Ecoles (145,0 K€)	
▪ Budgets annexes de la Ville (60,9 K€)	
▪ Grand Poitiers (1 530,9 K€)	
▪ Pôle multimodal (228,5 K€)	
▪ Grand Poitiers pour la convention de gestion Voirie/éclairage public (3 769,6 K€)	
○ Le remboursement des indemnités journalières dans le cadre de congés maladie des agents non titulaires et assimilés (152,0 K€).	
○ La participation des agents aux tickets restaurant et au CESU (118 K€).	
○ La collectivité perçoit également des subventions qui viennent directement en contrepartie de dépenses de masse salariale :	1,2 M€
▪ Participation de l'Etat au financement des contrats d'avenir, du service minimum d'accueil dans les établissements scolaires, du recensement de la population, etc. (0,1 M€)	
▪ Le fonds de soutien aux communes pour les rythmes scolaires (90 € par enfant) est estimé à hauteur de 0,5 M€ .	
▪ Participation de la Caisse d'Allocations Familiales par le versement de la Prestation de Service Ordinaire (PSO) aux accueils périscolaires. Avec la réforme des rythmes scolaires, le montant de cette prestation est estimé à 0,5 M€ .	

- Participation de la Région au financement des contrats d'apprentissage (0,1 M€)

1.1.2.1.2 Les services communs (- 5,2 M€)

L'article L. 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dispose qu'«en dehors des compétences transférées, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres peuvent se doter de services communs».

La création de ces derniers est donc possible dans deux hypothèses :

- pour les services fonctionnels
- pour les services sans lien avec les compétences qui ont été transférées à la communauté.

Les services communs ne sont donc pas à confondre avec les services mutualisés. À l'inverse, les services mutualisés sont produits par les directions mettant en œuvre les 32 compétences obligatoires ou optionnelles retenues par Grand Poitiers.

Conformément à l'article D5211-16 du CGCT, les modalités de remboursement sont établies à partir du coût unitaire constaté à partir des dépenses des derniers comptes administratifs, actualisées des modifications prévisibles des conditions d'exercice de l'activité au vu du budget primitif à venir. La détermination du coût est effectuée par l'EPCI ayant mis à disposition ledit service. Le remboursement doit s'effectuer par convention selon une périodicité qui ne peut être supérieure à un an.

Au titre de l'exercice budgétaire 2017, les services communs de Grand Poitiers sont évalués à 27 452 182 € (26 515 737 € en 2016). Toutefois, ces services communs intègrent des activités directement facturées aux structures suivantes pour un montant de 407 732 € :

• Le CCAS (soit 6 ETP)	235 000 €
• La Ville de Poitiers pour les agents périscolaires (soit 2,5 ETP)	92 800 €
• Le SIVOS (soit 2,1 ETP)	79 932 €

Ainsi, le solde net à répartir entre les différents budgets de la Ville et de Grand Poitiers s'élève à 27 044 540 €.

Pour mémoire, la Ville de Poitiers verse à Grand Poitiers Communauté d'agglomération une attribution de compensation de 15 188 972 € auxquels viennent s'ajouter 1 417 883 € au titre des nouvelles compétences transférées (1 306 980 € au titre du personnel et 110 903 € au titre du fonctionnement et des subventions des ressources humaines).

Enfin, l'intégration des 4 EPCI a augmenté la masse salariale des services communs de 1 353 201 €.

Le BP 2017 est basé sur une prévision de clé d'activité des services communs pour le compte de la Ville à concurrence de 38 % et de 62 % pour Grand Poitiers tous budgets confondus.

La clé est le résultat d'un travail précis avec les différentes directions concernées. Cette nouvelle clé a été établie en prenant en compte les différents indicateurs pertinents permettant de répartir entre les différents budgets les dépenses des services communs : effectif moyen utilisé, nombre de mandats payés, surfaces occupées....

Cette clé fera l'objet d'une délibération spécifique et sera mise à jour chaque année. A titre indicatif, la clé prévisionnelle est jointe en annexe

Le montant des services communs à la charge de la Ville est évalué à 10 M€ au titre de 2017, à comparer au montant de 15,2 M€ de l'attribution de compensation. Grand Poitiers doit rembourser la somme de **5,2 M€** à la Ville.

1.1.2.1.3 Fonctionnement courant (0,8 M€)

Le budget de fonctionnement courant lié aux ressources humaines prévoit :

- des dépenses directes pour 0,3 M€ : il s'agit de charges propres à la ville, principalement l'assurance du personnel (0,2 M€) et les frais de déplacement (0,1 M€).
- des dépenses de remboursement à Grand Poitiers pour les dépenses portées par l'EPCI (frais de formation, communication interne, frais d'annonces pour les recrutements, les audits organisationnels).

Ce remboursement sera effectué par application de la nouvelle clé basée sur la masse salariale de chaque budget (clé de répartition prévisionnelle en annexe). La dépense baisse de 22,8 % (- 240,4 K€).

1.1.2.1.4 Frais des élus (0,8 M€)

L'enveloppe dédiée aux **élus (0,8 M€)**, prévoyant les indemnités et les frais de formation, reste stable.

1.1.2.1.5 Autres dépenses (0,1 M€)

Les autres dépenses concernent la mise à disposition de personnel au CASC (Comité d'Activités Sociales et Culturelles de Grand Poitiers), la participation de la Ville aux subventions versées par Grand Poitiers au CASC, à l'ASLEM et aux organisations syndicales.

La **subvention** versée au CASC au titre du personnel mis à disposition est de 26,2 K€.

Les autres subventions sont versées par Grand Poitiers. S'agissant d'un service bénéficiant aux communes, à Grand Poitiers, et à l'ensemble des budgets, il est proposé d'appliquer une clé de répartition en fonction des effectifs utilisés après intégration des services communs dans chaque budget. Le montant prévu s'élève à 116,9 K€.

1.1.2.2 Les subventions de fonctionnement versées (21,0 M€)

Ce deuxième poste du budget de fonctionnement (21,0 M€) représente 18,5 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Subventions versées	BP 2016	BP 2017	Variation 2016-2017	
			En valeur	En %
Subventions versées	10 076 469	10 080 845	4 376	0,0%
Subvention CCAS	8 387 108	8 554 850	167 742	2,0%
Personnel mis à disposition	1 208 021	1 192 210	-15 811	-1,3%
Contrat Enfance Jeunesse (solde)	424 870	526 090	101 220	23,8%
Contributions obligatoires	730 338	649 900	-80 438	-11,0%
Totaux	20 826 806	21 003 895	177 089	0,9%

Le montant total des subventions versées augmente de 177,1 K€, soit + 0,9 %. Hors CCAS, l'enveloppe est stable par rapport à 2016.

Subventions par domaine d'intervention	BP 2016	BP 2017	Variation 2016-2017	
			En valeur	En %
Cohésion sociale et citoyenneté	9 064 366	9 219 626	155 260	1,8%
Vie des quartiers et citoyenneté	6 256 071	6 471 342	215 271	3,5%
Vie culturelle	1 933 518	1 920 889	-12 629	-0,2%
Vie sportive	1 488 342	1 458 644	-30 698	-2,1%
Education	1 546 696	1 446 318	-100 378	-5,8%
Développement urbain	423 217	375 328	-47 889	-5,9%
Cadre de vie	99 596	98 748	-848	-0,8%
Environnement de travail	15 000	13 000	-2 000	-8,9%
Totaux	20 826 806	21 003 895	177 089	0,7%

Deux domaines d'intervention augmentent :

Le domaine « **Cohésion sociale et citoyenneté** » (+ 155,3 K€) prend en compte une évolution de la subvention d'équilibre versée au CCAS de 167,7 K€ (+2,0 %) pour un montant de 8 554 850 €.

Le domaine « **Vie des quartiers et citoyenneté** » (+ 215,3 K€), augmente de 4,2 %. Cette évolution tient en grande partie au développement des accueils de loisirs contractualisés avec les maisons de quartier (principalement les maisons de quartiers SEVE et CAPSUD). Il est à noter que l'enveloppe dédiée aux ressources humaines est en contrepartie baissée de 76 K€, correspondant aux salaires des personnels chargés de l'accueil périscolaire, qui sont dorénavant pris en charge par ces structures. Ces activités sont soutenues par la Caisse d'Allocations Familiales, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse. L'autre motif d'évolution résulte de la décision de fongibiliser (regroupement des attributions de subventions) les crédits versés aux maisons de quartier (76,7 K€). Ces crédits émergeaient en grande partie sur le domaine « Développement urbain ».

Le domaine d'intervention « **Vie Culturelle** » (-12,6 K€) diminue de 0,2 %. Cette diminution est en pratique apparente, car elle résulte d'une attribution en recettes d'une subvention de l'Etat de 20,0 K€ pour soutenir des actions d'animation du parcours éducatif artistique et culturel. En dehors de cette recette, ce poste est stable.

Le domaine « **Vie sportive** » (-29,7 K€) diminue de 2,2 %. Cette diminution est en partie due à des transferts au domaine « Vie des quartiers et citoyenneté ».

Le poste « **Education** » (- 100,4 K€) diminue de 5,8 %, en relation avec la baisse de la participation à l'Ecole Supérieure de Commerce de la Vienne. Il comprend les subventions versées aux écoles, à la Caisse des Ecoles et à l'Ecole Européenne Supérieure de l'Image (EESI). En dehors de l'ESCV, ce poste est stable.

Le poste « Développement urbain » (-47,9 K€) baisse de 5,9 % en raison de la bascule de crédits vers le domaine « Vie des quartiers et citoyenneté »

Le poste « Cadre de Vie » (- 0,8 K€) comprend les subventions à des organismes à vocation environnementale (Syndicat d'aménagement de la Vallée de Boivre, associations de protection de l'environnement, de la santé animale, etc.).

Le domaine « Environnement de travail » (- 2,0 K€) est ramené à un montant proche du réalisé 2016.

1.1.2.3 Le fonctionnement courant en net (7,5 M€)

Globalement, les dépenses de fonctionnement courant augmentent de 3,7 % par rapport au BP 2016 (+ 269,6 K€). En dehors de l'évolution en net des fluides (+ 248 K€), ces dépenses évoluent de moins de 0,5 %.

Fonctionnement courant	BP 2016		BP 2017		Variation 2015-2016	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes		
Achats	5 619 657	2 597 979	3 252 392	1 050 450	-42,1%	-59,6%
Services extérieurs	4 562 696		4 348 226		-4,7%	
Fluides	3 945 862	420 873	3 823 291	108 409	-3,1%	-74,2%
Autres services extérieurs	2 741 790		4 272 872		55,8%	
Divers autres	105 895		100 995		-4,6%	
Budgets annexes	403 938		321 513		-20,4%	
Variation de stocks	442 590	442 590	0	-	-100,0%	-100,0%
Impôts et taxes	345 285		322 776		-6,5%	
Produits des services		6 398 413		6 555 317		2,5%
Voirie Eclairage public		2 128 763		2 048 338		-3,8%
Subventions reçues		81 673		162 511		99,0%
Dépenses imprévues	1 150 000		1 000 000		-13,0%	
TOTAL BRUT	19 317 713	12 070 291	17 442 065	9 925 025	-9,7%	-17,8%
TOTAL NET	7 247 422		7 517 040			3,7%

1.1.2.3.1 Les dépenses

1.1.2.3.1.1 Les achats (3,2 M€)

Cet agrégat est complètement bouleversé par le changement de mode de gestion des achats. Depuis le 1^{er} janvier 2017, c'est Grand Poitiers Communauté d'agglomération qui centralise les achats et qui refacture à la Ville de Poitiers. La comparaison n'a de sens que s'il est pris en compte la dépense nette. Cette forte diminution est également à rapprocher de l'augmentation des « Autres services extérieurs » qui comptabilise les remboursements à Grand Poitiers.

Achats	BP 2015	BP 2016	Variation 2016-2017	
			En valeur	En %
Achats stockés	2 147 331	3 500	-2 143 831	-99,8%
Alimentation	2 114 256	2 190 428	76 172	3,6%
Fournitures	1 154 670	1 056 064	-98 606	-8,5%
Achats d'études et de prestations de service	203 400	2 400	-201 000	-98,8%
Total	5 619 657	3 252 392	-2 367 265	-42,1%

Par contre, les dépenses d'alimentation, liées à la production de la cuisine centrale, restent de la compétence de la Ville. L'augmentation, de 76,2 K€ (+3,6 %), est due principalement à l'activité de l'Etablissement d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) le Tillier sur une année entière et à un nombre de repas servis dans les écoles en hausse du fait du calendrier scolaire (décalage des vacances de Noël 2017). Le nombre de repas à destination des écoles et des centres de loisirs évolue légèrement de 798 000 en 2016 à 807 120 en 2017 (+ 1,0%). En ce qui concerne les repas extérieurs, 243 243 repas sont prévus pour les établissements du CCAS : 81 460 pour les crèches, 58 865 pour le portage à domicile et 33 220 pour les foyers logements et 69 738 pour l'EHPAD Le Tillier. Le nombre de repas prévus, pris dans les restaurants administratifs, est de 86 160, en baisse par rapport à 2016 (-7 740 repas, soit -9,0%).

1.1.2.3.1.2 Les services extérieurs (4,3 M€)

Les « services extérieurs » diminuent globalement de 4,7 % (-214,5 K€). Le poste « **Contrats de prestation de services** » évolue de 97,3 K€. Cette évolution intègre une nouvelle prestation de renforcement du balayage pour les secteurs extérieurs au centre-ville, évaluée à 200,0 K€ pour une demi-année.

Les dépenses de « **Maintenance** », « **Locations** » et de « **Documentation générale et technique** » baissent également fortement, comme les achats, car depuis le 1^{er} janvier 2017, les commandes principalement la maintenance informatique, des abonnements et de documents.

Services extérieurs	BP 2016	BP 2017	Variation 2016-2017	
			En valeur	En %
Entretien et réparations sur biens immobiliers	1 320 138	1 304 407	-15 731	-1,2%
Maintenance	985 479	847 834	-137 645	-14,0%
Locations	880 890	792 453	-88 437	-10,0%
Contrats de prestation de services	574 428	671 784	97 356	16,9%
Primes assurances	247 698	274 033	26 335	10,6%
Charges locatives et de copropriété	165 251	187 240	21 989	13,3%
Entretien et réparations sur biens mobiliers	171 132	168 901	-2 231	-1,3%
Etudes et recherches	51 887	51 220	-667	-1,3%
Divers	48 542	47 805	-737	-1,5%
Documentation générale et technique	117 251	2 549	-114 702	-97,8%
Totaux	4 562 696	4 348 226	-214 470	-4,7%

sont effectuées par Grand Poitiers. Cela concerne la location du matériel de reprographie, l'achat des abonnements et de documents.

1.1.2.3.1.3 Les fluides (3,8 M€)

Les dépenses brutes de « **Fluides** » comptabilisent les consommations d'eau, de gaz, d'électricité et de carburant. En ce qui concerne les fluides dans les bâtiments, le budget 2016 et le consommé 2016 sont quasiment identiques à périmètre constant. Compte tenu des aléas liés aux conditions climatiques et à l'augmentation prévisible des prix du gaz et de l'électricité, une enveloppe complémentaire de 247,8 K€ est prévue au budget.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'achat des carburants est réalisé par Grand Poitiers, puis la Ville rembourse la partie qui lui revient sur la base d'une nouvelle clé de répartition liée à l'affectation du véhicule. La part de la Ville représente 280,3 K€.

A noter que la Ville de Poitiers conserve des dépenses dans la gestion de certains bâtiments sportifs et culturels (bâtiments à usage polyvalent). Grand Poitiers rembourse un forfait composé à la fois de fluides et de dépenses de fonctionnement courant. Le montant du remboursement au titre des fluides est de 108,4 K€.

Fluides	BP 2016	BP 2017	Variation 2016-2017	
			En valeur	En %
Energie - Electricité	1 684 542	2 023 208	338 666	20,1%
Energie - gaz	838 934	940 384	101 450	12,1%
Eau et assainissement	275 911	280 679	4 768	1,7%
Carburant		280 312		
Chauffage urbain	214 886	210 600	-4 286	-2,0%
Combustibles chauffage	147 739	88 048	-59 691	-40,4%
Combustibles et carburants	783 850	60	-783 790	-100,0%
Total dépenses	3 945 862	3 823 291	-122 571	-3,1%
Remboursement centralisation	420 873	108 409	-312 464	-74,2%
Remboursement voirie / éclairage public	997 156	939 240	-57 916	-5,8%
Total recettes	1 418 029	1 047 649	-370 380	-26,1%
Dépenses nettes	2 527 833	2 775 642	247 809	9,8%

1.1.2.3.1.4 Les autres services extérieurs (4,3 M€)

Les autres services extérieurs augmentent de 1,5 M€ ; soit + 55,8%. Ils comprennent une forte évolution des dépenses de « remboursements », en raison de la centralisation des achats à Grand Poitiers. De la même façon, les « autres services » diminuent fortement, les dépenses d'affranchissement et une partie de la téléphonie ne sont plus pris en charge directement par la Ville.

Autres services extérieurs	BP 2016	BP 2017	Variation 2016-2017	
			En valeur	En %
Remboursements	190 217	1 983 559	1 793 342	942,8%
Autres services	1 629 056	1 329 052	-300 004	-18,4%
Publications, fêtes et cérémonies	922 517	960 261	37 744	4,1%
Totaux dépenses	2 741 790	4 272 872	1 531 082	55,8%

1.1.2.3.1.5 Divers autres

Ce poste (101,0 K€) comprend des crédits pour faire face aux pertes sur créances irrécouvrables (100,0 K€) et pour régler des redevances spécifiques (1,0 K€). Ces dépenses diminuent de 4,6 % (-4,9 K€).

Divers autres	BP 2016	BP 2017	Variation 2016-2017	
			En valeur	En %
Pertes sur créances irrécouvrables	100 000	100 000	0	0,0%
Redevances concessions, brevets, licences	5 895	995	-4 900	-83,1%
Totaux	105 895	100 995	-4 900	-4,6%

1.1.2.3.1.6 Les budgets annexes

Ce poste visant à équilibrer le budget annexe « Locations immobilières et bases de loisirs » diminue de 20,4 % à 321,5 K€ (-82,4 K€). Cette diminution est due à un moindre besoin de financement de ce budget du fait de l'absence de dépenses exceptionnelles à financer en 2016 et également aux nouvelles recettes encaissées par ce budget (locaux commerciaux du Parking de l'Hôtel de Ville et nouvelle convention signée avec l'entreprise de construction du Palais de justice – voir commentaire du budget annexe du budget Locations immobilières et bases de loisirs).

1.1.2.3.1.7 Impôts et taxes

Le montant prévisionnel des « **Taxes foncières** » diminue en raison de la ventilation de dépenses dans d'autres budgets. Le poste « Autres » concerne principalement la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Impôts et taxes	BP 2016	BP 2017	Variation 2016-2017	
			En valeur	En %
Autres	216 207	209 231	-6 976	-3,2%
Taxes foncières	129 078	113 545	-15 533	-12,0%
Totaux	345 285	322 776	-22 509	-6,5%

1.1.2.3.1.8 Les dépenses imprévues

« Les dépenses imprévues » sont autorisées par les textes dans la limite d'un plafond de 7,5 % des dépenses réelles prévisionnelles de chaque section. Cette inscription permet de faire face à des dépenses « urgentes » et/ou impondérables. Il est proposé d'inscrire une somme de 1,0 M€ en diminution par rapport à 2016 (- 150,0 K€). Ce poste représente par conséquent 0,9 % des dépenses réelles de fonctionnement, bien en dessous du plafond autorisé.

1.1.2.3.2 Les recettes des services

1.1.2.3.2.1 Les remboursements de frais (3 099 K€)

Le poste « **Remboursements des frais** » est profondément modifié par rapport au BP 2016. En effet, d'une part la centralisation des achats est transférée totalement à Grand Poitiers à compter du 1^{er} janvier 2017. Cela concerne l'informatique, l'affranchissement, la reprographie, le carburant, les pièces détachées automobiles, les fournitures d'entretien, les vêtements de travail, les fournitures administratives, les fournitures pour la voirie, l'entretien et les réparations dans les bâtiments, les abonnements et la documentation générale, etc. Subsistent principalement le flux d'occupation des locaux résultant du fait que la Ville est propriétaire des bâtiments et Grand Poitiers, occupant de ceux-ci (836 K€), le remboursement par le budget « Collecte Traitement et Valorisation des Déchets » de Grand Poitiers de la collecte supplémentaire hebdomadaire des ordures ménagères effectuée en centre-ville (91 K€).

La mesure des évolutions n'a de sens qu'en comparant les dépenses nettes (voir § 2.1.2.3).

Remboursements de frais	BP 2016	BP 2017	Variation 2016-2017	
			En valeur	En %
Grand Poitiers convention de gestion		2 048 338	2 048 338	
Voirie/éclairage public				
Grand Poitiers hors convention de gestion	2 640 494	1 020 538	-1 619 956	-61,4%
Voirie/éclairage public				
Budgets annexes Ville et Caisse des écoles	123 163	13 752	-109 411	-88,8%
CCAS	243 195	6 160	-237 035	-97,5%
Autres redevables	9 000	10 000	1 000	11,1%
Totaux	3 015 852	3 098 788	82 936	2,8%

Il convient de noter un nouveau flux de remboursement provenant de Grand Poitiers (2 048 K€), qui est la conséquence de la délégation de la gestion de la compétence voirie / éclairage public. La Ville de Poitiers avance les frais de fonctionnement courant et de fluides, encaisse les recettes liées. Grand Poitiers rembourse la dépense nette. Cette convention prend fin le 31 décembre 2017. En

2018, Grand Poitiers prendra en charge directement les dépenses et les recettes relatives à cette compétence.

Cette nouvelle recette trouve sa contrepartie dans le versement à Grand Poitiers d'une somme équivalente dans l'attribution de compensation.

1.1.2.3.2.2 Les produits des services (6,7 M€)

Le poste dit de « **Produits des services** » est décomposé en deux parties : les produits de l'exploitation des services publics et les taxes pour utilisation des services publics et du domaine.

De façon apparente, les produits d'exploitation évoluent de +5,4 % (+ 247 K€). Il convient toutefois d'apporter deux précisions :

- bien que les établissements culturels (hors Musées) aient été transférés à Grand Poitiers à compter du 1^{er} janvier 2017, la Ville a conservé dans certains cas la gestion de certains bâtiments du fait de leur usage polyvalent (compétences mixtes Ville – Grand Poitiers). De ce fait la Ville prend en charge la dépense, que rembourse Grand Poitiers dans le cadre d'une convention. Le produit

Produits	BP 2016	BP 2017	Variation 2016-2017
	En valeur	En %	
Restauration scolaire (avec repas adultes)	1 769 680	1 800 450	30 770 1,7%
Ventes de repas au CCAS, MQ et crèches	931 000	989 000	58 000 6,2%
Revenus des immeubles	491 833	702 936	211 103 42,9%
Travaux sur voiries communales	449 520	453 000	3 480 0,8%
Crèches et garderies	418 200	420 000	1 800 0,4%
Restauration administrative	270 000	260 000	-10 000 -3,7%
Cimetières et pompes funèbres	120 000	124 000	4 000 3,3%
Culture	91 235	37 995	-53 240 -58,4%
Centres de loisirs	13 400	15 000	1 600 11,9%
Autres	15 700	13 365	-2 335 -14,9%
Equipements sportifs	11 145	12 200	1 055 9,5%
Vente de bois	10 000	12 000	2 000 20,0%
Prestations espaces verts	10 200	10 200	0 0,0%
Redevance versée par les concessionnaires	1 080	-	-1 080 -100,0%
Totaux	4 602 993	4 850 146	247 153 5,4%

attendu est de 221,2 K€ (108,4 K€ au titre des dépenses de fluides et 112,8 K€ au titre des dépenses de fonctionnement courant. Cette nouvelle recette explique l'évolution des « **Revenus des immeubles** »

- la diminution des dépenses « culture » de 53,2 K€ est apparente, car elle est liée aux transferts de compétences à Grand Poitiers Communauté d'agglomération, pris en compte dans l'AC.

Hors « Revenus des immeubles » et « Culture », l'évolution des « **Produits des services** » est de **89,3 K€, soit +2,2 % par rapport à 2016**. Cette augmentation est en très grande partie le fait de la restauration : hausse du nombre de repas servis à la restauration scolaire, mais surtout vente de repas à l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) Le Tillier, sur une année complète.

Les produits de la restauration centrale représentent 45,7 % des « **produits des services** »

Les recettes des taxes pour utilisation des services publics et du domaine augmentent de 1,0 % (+ 18,2 K€).

Les droits de stationnement (horodateurs et cartes de résidents) restent stables à près de 1 000 K€ (+4,0 K€).

Le montant des droits de place est en hausse de 55 K€, du fait de modification des tarifs courant 2016.

Les autres taxes diminuent (-40,8 K€), la prévision 2016 des « autres taxes pour utilisations des services publics » ayant pris en compte des recettes exceptionnelles.

Taxes pour utilisation des services publics et du domaine	BP 2016	BP 2017	Variation 2016-2017
	En valeur	En %	
Droits de stationnement - Horodateurs	995 000	999 000	4 000 0,4%
Droits de place - Marchés	365 000	420 000	55 000 15,1%
Droits de place - Terrasses	180 000	171 500	-8 500 -4,7%
Autres taxes pour utilisation services publics et domaine	186 520	147 125	-39 395 -21,1%
Permission de voiries	32 500	50 000	17 500 53,8%
Autres droits de stationnement et de place	36 400	25 955	-10 445 -28,7%
Totaux	1 795 420	1 813 580	18 160 1,0%

1.1.2.3.2.3 Les subventions reçues (0,2 M€)

Ce poste correspond à des subventions versées par l'Etat, la Région, le Département, Grand Poitiers, la CAF (hors CEJ), des partenaires privés. Elles viennent atténuer des dépenses sur des actions financées en fonctionnement (Poitiers l'été, restauration scolaire et administrative, centres de loisirs, etc.) Le montant des recettes prévues à ce titre est de 162,5 K€ en 2016.

1.1.2.4 Les frais financiers (3,9 M€)

Le montant des frais financiers diminue, à périmètre constant, de près de 270,0 K€. Les taux historiquement bas et la baisse de l'encours permettent de maintenir, à périmètre comparable, un volume de charge d'intérêts proche de 2016.

1.1.3 La convention de gestion

Dans le cadre du transfert de la compétence voirie – éclairage public, la prise en charge des dépenses et des recettes en direct par Grand Poitiers est progressive afin que cette dernière adapte son organisation à ce nouveau contexte.

La Ville de Poitiers gère cette compétence pour le compte de Grand Poitiers dans le cadre d'une convention de gestion. Grand Poitiers rembourse à l'euro près et dans les limites des montants définis.

Ces crédits n'apparaîtront plus dans le budget de la Ville l'an prochain. Grand Poitiers prendra en charge directement les postes de dépenses directes (ressources humaines, fluides et fonctionnement courant) et recettes (redevances et remboursements de frais) directement associés.

Convention de gestion	BP 2016		BP 2017		Variation 2016-2017	
	Dépense	Recettes	Dépense	Recettes	Dépense	Recettes
Charges de personnel	3 785 106		3 769 563		-15 543	
Fonctionnement courant	1 246 099		1 251 153		5 054	
Fluides	997 156		939 240		-57 916	
Produits des services		60 000		72 000		12 000
Remboursement de frais	0	54 492	0	70 055	0	15 563
Remboursement de Grand Poitiers*		5 913 869		5 817 901		-95 968
Totaux	6 028 361	6 028 361	5 959 956	5 959 956	-68 405	-68 405
						-1,1%

* En 2016, la somme de 5,9 M€ représente le montant que Grand Poitiers aurait reversé à la Ville de Poitiers dans le cadre de la convention de gestion.

Cette nouvelle recette trouve sa contrepartie dans le versement à Grand Poitiers d'une somme équivalente dans l'attribution de compensation.

1.1.4 L'épargne brute (9,1 M€)

Au total, le Budget Primitif dégage un autofinancement de 9,1 M€ en augmentation de + 4,6 % par rapport à 2016 (+0,4 M€). Cette épargne est conforme à celle prévue lors des orientations budgétaires. Le montant de cette épargne respecte les grands équilibres : avec les recettes propres, elle couvre le remboursement de la dette en capital.

Au regard des exercices précédents, l'épargne au compte administratif devrait être de l'ordre de 12 M€, permettant de dégager un autofinancement de 1,3 M€.

Celui-ci ajouté aux ressources propres «FCTVA, cessions, taxe d'aménagement » et aux emprunts nouveaux, permettra de financer le programme d'investissement nouveau, qui s'élève en net à 20,8 M€.

1.2 L'INVESTISSEMENT (63,7 M€)

SECTION D'INVESTISSEMENT	Budget 2016		Budget 2017		Variation Budget à Budget	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Total écritures réelles	66 860 673	58 195 351	61 164 625	52 101 987	192 032	46 774
Total écritures d'ordre	4 041 920	12 707 242	2 555 000	11 617 638	241 745	387 003
TOTAL	70 902 593	70 902 593	63 719 625	63 719 625	433 777	433 777

Pour l'exercice 2017, la section d'investissement s'établit en équilibre à 63 719 625,26 € avec 52 101 987,26 € de recettes réelles, et 61 164 625,26 € en dépenses réelles.

	BP 2016	BP2017	Variation budget à budget
AFFECTATION DU RESULTAT	11 498 598	6 212 219	-46,0%
AUTRES RECETTES	3 250 000	-1 842 813	-156,7%
CESSIONS	974 000	1 288 000	32,2%
RESSOURCES PROPRES	15 722 598	5 657 406	-64,0%
INVESTISSEMENT	27 846 575	25 048 317	-10,0%
SUBVENTIONS RECUES	5 174 714	5 496 251	6,2%
PROGRAMME D'INVESTISSEMENT	22 671 860	19 552 066	-13,8%
REMBOURSEMENT D'EMPRUNT	12 454 245	10 701 360	-14,1%
PROGRAMME D'EMPRUNT	18 681 621	13 061 477	-30,1%
EVOLUTION DE L'ENCOURS	6 227 376	2 360 117	-62,1%
RESULTAT REPORTÉ N-1	-9 363 853	2 703 280	-128,9%
AVANCES REMBOURSABLES	1 420 418	-231 375	-116,3%
AUTRES DEPENSES ET RECETTES	-7 943 436	2 471 905	-131,1%
EPARGNE BRUTE	8 665 322	9 062 638	4,6%

La clôture comptable de l'exercice 2016 en investissement :

- ↳ **Les reports de l'exercice 2016** sont inclus dans la balance ci-dessus :

EN RECETTES :	+ 11 116 K€
• l'emprunt (contracté non tiré)	+ 13 394 K€
• la convention de voirie	+ 8 600 K€
• les subventions à recevoir	+ 2 000 K€
• les avances remboursables	+ 498 K€
• les cessions	+ 974 K€

EN DEPENSES :	- 2 278 K€
• les travaux et subventions d'équipements	- 1 826 K€
• Avances remboursables	- 450 K€
• Autres	- 2 K€
- ↳ **La reprise du résultat d'investissement 2016** **- 9 085 K€**
- ↳ **Le solde de l'exercice 2016 en investissement est de** **11 789 K€**

Le résultat net de fonctionnement pour 2016 est de 7 112 K€.

AFFECTATION DU RESULTAT :

- il est pour partie affecté à la section de fonctionnement (+ 900 K€).
- Le solde de ce résultat de fonctionnement est l'excédent capitalisé 2016 et sert à l'autofinancement de l'investissement **+ 6 212 K€**

1.2.1 Les ressources propres (5,7 M€)

En dehors de l'affectation du résultat (6,2 M€), ce poste intègre :

1.2.1.1 Les autres recettes (-1,8 M€)

Ce poste est essentiellement constitué de :

- **Les amendes des polices** : le produit estimé à 1,0 M€ sera restitué en intégralité à Grand Poitiers au titre de la compétence Voirie transférée à cette dernière le 1er juillet 2016. En report de dépense, un solde à reverser à Grand Poitiers pour 0,5 M€ -0,5 M€
- **Le fonds de compensation de la TVA** : le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) est un mécanisme de compensation de la TVA payée par les collectivités territoriales au titre de leurs dépenses d'investissement. Le taux de compensation est un taux forfaitaire appliqué sur des dépenses éligibles établies au vu du compte administratif de la dernière année. Pour les dépenses éligibles réalisées à compter du 1er janvier 2016, le taux de compensation forfaitaire passe à 16,404 %. La prévision du FCTVA est de 2,5 M€. 2,5 M€
- **La taxe d'aménagement (permis de construire)** 0,45 M€
Pour mémoire, la somme de 376 K€ a été réalisée en 2016
- **L'attribution de compensation d'investissement** -4,2 M€
L'attribution de compensation est nouvellement permise par les textes. Déterminée dans le cadre des Commissions Locales d'Evaluation des Transferts de Charges, elle finance l'entretien et le renouvellement des équipements transférés à Grand Poitiers (TAP, réseaux de Médiathèques, équipements sportifs...).

1.2.1.2 Les cessions (1,3 M€)

Il est inscrit un montant de 1,3 M€ de cessions, dont 1,0 M€ de report. Les 0,3 M€ de nouvelles cessions sont :

- La maison des compagnons 0,26 M€
- Complément sur la cession de Condorcet (320 K€) 0,08 M€

1.2.2 Programme d'investissement en net (19,6 M€)

Ce programme comprend :

- Le programme d'investissement en valeur brute 23,8 M€ de nouveaux crédits en dépenses, auxquels s'ajoutent des reports de 2016 à hauteur de 0,4 M€. 24,2 M€
- Les conventions de gestion
Inscription d'une dépense et d'une recette de 6,3 M€, à laquelle s'ajoutent des reports de 2016 en recettes pour 2,0 M€ et en dépenses pour 0,9 M€. Le solde est donc une recette. -1,1 M€
- Les subventions reçues
3,0 M€ de nouvelles subventions, auxquelles s'ajoutent des reports de 2016 à hauteur de 0,5 M€. -3,5 M€

1.2.2.1 Les subventions et participations reçues (3,5 M€)

- **Les subventions liées aux opérations d'investissement** : il est attendu 3,5 M€ de subventions dont 0,5 M€ de reports et 3,0 M€ de nouvelles inscriptions. En nouvelles subventions, ont été prises en compte celles concernant :

○ Travaux de rénovation du Confort Moderne	1,2 M€	3,5 M€
○ L'entretien et embellissement de la ville au titre de l'aménagement du parc du Tison	0,6 M€	
○ L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine	0,4 M€	
○ Rénovation de la crèche Pigeon Vole et Courte Echelle	0,4 M€	
○ Travaux dans des établissements culturels et monuments historiques	0,2 M€	
○ Vie des Quartiers : Vidéo protection et autres opérations	0,2 M€	
○ Reports 2016	0,5 M€	

1.2.2.2 Le programme d'investissement (24,2 M€)

Ce programme comprend 23,8 M€ de nouveaux crédits, auxquels s'ajoutent des reports de 2016 à hauteur de 0,4 M€.

En plus de ce programme d'investissement, il convient d'intégrer également les travaux en régie (1,1 M€) inscrits en mouvement d'ordre donc non présents sur ces tableaux.

Le budget de la Ville en investissement sera couvert en intégralité par le mode de gestion Autorisation de Programme Crédits de Paiement (AP/CP). Une délibération annexe au Budget Primitif actualise la programmation pour la période 2015-2020.

Les crédits de paiement hors reports inscrits pour 2017 sont détaillés dans les tableaux suivants.

	Crédits de paiement 2017	Montant 2015-2020
VIE CULTURELLE	8 009 746	26 265 299
VIE CULTURELLE	7 659 746	25 315 299
QUARTIER DU PALAIS	350 000	950 000

Malgré le transfert d'équipements culturels à Grand Poitiers au 1^{er} janvier 2017 (TAP, Conservatoire à rayonnement régional, la médiathèque et son réseau, les Beaux-Arts, école d'arts plastiques), la ville de Poitiers consacre une part importante de son budget d'investissement à la Culture.

Pour 2017, des crédits de paiement de 5,2 M€ sont inscrits pour la **rénovation du Confort Moderne**, entrée en phase de travaux. Afin de réhabiliter les locaux vétustes et inadaptés, la Ville a retenu le projet de l'équipe de Nicole Concorde – Construire qui a su proposer un projet respectant l'identité patrimoniale du lieu tout en améliorant les conditions d'usage, les fonctionnalités du site et des différentes activités qui s'y déroulent. Après un peu plus d'un an de travaux prenant fin cet été, les locaux réhabilités seront inaugurés en décembre 2017. L'enveloppe globale dédiée est évaluée à 8,2 M€. Cette opération est financée par subventions à hauteur de 2,3 M€ dont 1,2 M€ pour 2017.

La deuxième grosse opération concerne les crédits d'études concernant la **création des réserves muséales**. Il est prévu en 2017 un crédit de 0,7 M€ sur une enveloppe globale de 7,5 M€. Un bâtiment neuf de 2 400 m² sera construit sur la commune de Vouneuil-sous-Biard, avec une livraison prévue en mars 2019. Après un vaste chantier des collections et de déménagement conduit en parallèle, ce bâtiment permettra d'accueillir, à partir de l'été 2019, dans des conditions de conservation et de sécurité adéquates, les quelques 1,225 millions d'œuvres, objets présents dans la collection municipale.

Par ailleurs, sont également prévus des crédits (0,5 M€) relatifs aux monuments historiques ainsi que pour des travaux relatifs à la mise en valeur du patrimoine culturel (0,4 M€).

Les dépenses d'investissements concernant les musées s'élèveront à **0,3 M€**. Il est également prévu **0,2 M€ cette année pour la création d'une salle d'arts visuels** (enveloppe globale de 2,0 M€).

Est également prévu le financement des premières études visant à la mise en valeur du Quartier du Palais des Comptes du Poitou pour un montant de **0,4 M€** sur les 1,0 M€ programmés sur le mandat.

	Crédits de paiement 2017	Montant 2015-2020
CADRE DE VIE - ESPACE PUBLIC	2 826 564	13 693 540
CADRE DE VIE	2 316 374	6 930 695
ENTRETIEN ET EMBELLISSEMENT DE LA VILLE	510 190	6 762 845

L'enveloppe « Cadre de Vie » comprend cette année exclusivement les aménagements de Tison pour 2,3 M€ sur une enveloppe globale de 3,9 M€. Les recettes attendues en 2017 sont de 0,6 M€ sur un montant global de 1,1 M€.

L'enveloppe « Entretien et embellissement de la Ville » finance les actions sur les espaces publics. Suite au transfert de compétence voirie à Grand Poitiers, l'enveloppe est très fortement diminuée des dépenses d'aménagements dans les quartiers, ouvrages d'art, voiries et les places circulées. De fait, l'enveloppe finance **les aménagements des espaces verts (0,3 M€), des jardins publics (0,1 M€), des parkings en surface non transférés (0,1 M€)**.

	Crédits de paiement 2017	Montant 2015-2020
EDUCATION	5 938 286	38 650 924
PROGRAMMES DANS LES ECOLES	5 638 286	36 778 328
ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL	300 000	1 805 697
GROUPE SCOLAIRE BOULOUX - REHABILITATION	0	66 900

L'enveloppe « Programme dans les écoles » prévoit des travaux au groupe scolaire Pablo NERUDA (2,4 M€), des interventions dans les écoles prioritaires (1,5 M€), des dépenses de grosses réparations (1,5 M€) et l'achat de mobilier et d'équipements (0,3 M€)

L'enveloppe « Environnement numérique de travail », créée en 2014 prévoit l'acquisition d'équipements pour les outils numériques (0,3 M€).

Les derniers crédits concernant l'opération « Groupe scolaire Bouloux » consistant en l'amélioration de la performance énergétique du bâti et des installations de production d'énergie s'est terminée en 2016.

	Crédits de paiement 2017	Montant 2015-2020
ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL	2 657 963	12 638 545
OUTIL DE TRAVAIL	1 854 963	9 099 948
LOCAUX DE TRAVAIL	723 000	3 013 309
QUALITE DE VIE AU TRAVAIL	80 000	525 288

La distinction entre « Outil de travail » et « Qualité de vie au travail » tient au fait que la première enveloppe relève du strict renouvellement de matériel ou des aménagements de locaux. La seconde a pour but d'améliorer les conditions de travail de l'agent sur son poste voire d'adapter les postes et les locaux de travail au handicap et peut être financée par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique. La plupart de ces investissements concernent des dépenses liées à l'informatique, l'acquisition de véhicules et d'équipements, ainsi que les travaux dans les locaux utilisés par le personnel. La principale ligne concerne le Schéma Directeur des Systèmes d'Informations (SDSI) pour 1,0 M€.

Ces dépenses sont maintenant principalement réalisées par Grand Poitiers dans le cadre des achats mutualisés ; la Ville de Poitiers procédant à des remboursements pour la part lui revenant.

	Crédits de paiement 2017	Montant 2015-2020
VIE DE QUARTIER ET CITOYENNETE	2 053 134	11 342 455
VIE DE QUARTIER	1 578 134	7 611 091
BUDGETS PARTICIPATIFS	400 000	2 250 504
CENTRE D ANIMATION DE BEAULIEU	75 000	1 480 860

Le programme vie de quartier (1,6 M€) se décline en de nombreuses opérations (travaux dans les mairies, dans les City-Park, les bases de loisirs et d'autres bâtiments de quartier, achat de mobilier et d'équipements etc.). Il est ainsi prévu en 2017, **0,7 M€** de dépenses pour le hall formalités de l'Hôtel de Ville et **0,2 M€** pour des interventions sur la base de loisirs de Beauvoir et **0,7 M€** pour divers travaux d'entretien du patrimoine.

Une AP finance les projets décidés par les conseils de quartier dans le cadre de **budgets participatifs (0,4 M€)**.

	Crédits de paiement 2017	Montant 2015-2020
DEVELOPPEMENT URBAIN	478 460	5 276 504
NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN	158 000	1 448 200
PROGRAMME ANRU (AP terminée)	0	1 322 263
DEVELOPPEMENT URBAIN - HABITAT	220 460	1 155 711
VIADUC (AP terminée)	0	900 000
DEVELOPPEMENT URBAIN - ACTION FONCIERE	100 000	450 330

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) des Couronneries doit contribuer au développement des fonctions économiques et sociales du quartier et à son attractivité. Cette année, il est prévu un crédit de 0,2 M€.

L'opération Développement Urbain – Habitat (0,2 M€) concerne le versement d'aides à la rénovation des façades (0,1 M€) et le versement de subventions pour la production de logements neufs (0,1 M€).

	Crédits de paiement 2017	Montant 2015-2020
BATIMENTS	378 800	3 399 786
SECURITE - RISQUES	266 000	1 825 549
AUTRE PATRIMOINE	112 800	909 356
ECONOMIE D'ENERGIE		664 881

L'autorisation de programme sécurité - risques regroupe les dépenses de mises en conformité électriques, ascenseurs et incendie (0,3 M€) dans l'ensemble des bâtiments de la Ville de Poitiers.

L'enveloppe « Autre patrimoine » prend en compte des travaux dans les copropriétés, des aménagements obligatoires d'accessibilité au public, etc.

L'enveloppe « Economie d'énergie », après 2016 a été intégré dans l'enveloppe « Sécurité – Risques ».

	Crédits de paiement 2017	Montant 2015-2020
COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE	1 422 961	1 544 817
EQUIPEMENTS DEDIES A L ACTION SOCIALE	1 422 961	1 461 072
MULTIPOLE SAINT ELOI	0	83 745

L'enveloppe « Equipements dédiés à l'action sociale » prévoit principalement les travaux de rénovation des **crèches Pigeon Vole et Court'Échelle (1,3 M€)** en 2017 sur une enveloppe globale de 2,1 M€. Il est attendu 0,4 M€ de recettes en 2017 sur un montant global de 0,8 M€.

1.2.2.3 Les conventions de gestion (-1,1 M€)

La compétence voirie a été transférée à Grand Poitiers au 1^{er} juillet 2017. Le temps d'organiser cette compétence au sein de Grand Poitiers (reprise du personnel et des contrats), il a été décidé que les communes géreraient l'investissement et le fonctionnement par une convention de gestion. Par conséquent, la ville de Poitiers poursuit directement le programme d'investissement lié à cette compétence, les dépenses lui sont remboursées par Grand Poitiers. Des comptes spécifiques sont ouverts pour suivre les différents mouvements en dépenses et en recettes.

1.2.3 Les autres recettes (2,5 M€)

Ce poste comprend :

- **la reprise du résultat d'investissement 2016** (2,7 M€) ainsi que diverses autres dépenses ou recettes définies ci-après.
- **Les avances remboursables** -0,2 M€ (3,3 M€ en dépenses et 3,1 M€ en recettes)

Dans le cadre d'opérations d'aménagement, le Conseil municipal peut autoriser la réalisation d'avances remboursables.

Ces avances sont annuelles, c'est-à-dire, si les fonds sont demandés le 30/06/n, ils devront être remboursés au plus tard le 30/06/n+1. Aussi, pour les opérations de longue durée et de montant important, les avances sont fractionnées au cours de l'année et versées au fil des travaux.

Ces avances sont financées sur la trésorerie de la collectivité. Sont notamment prévues :

- une avance à la Société d'Equipment du Poitou (SEP) pour la zone d'aménagement concertée de Saint-Eloi (1 750 000 €).
- des avances aux personnels dans le cadre des prêts sociaux (26 135 €)

1.2.4 Les besoins prévisionnels de financement

1.2.4.1 Les emprunts assortis d'une ligne de trésorerie (10,0 M€ tant en dépenses qu'en recettes) : écriture neutre

Ces inscriptions sont neutres budgétairement car identiques en dépenses et en recettes. Elles permettent une gestion active de la dette.

En fonction des excédents de trésorerie, il est en effet possible sur certains contrats de prêt de rembourser temporairement de l'emprunt et donc de diminuer les intérêts.

Aussi, les sommes remboursées et retirées sont équivalentes. Lors des propositions budgétaires, il est inscrit un montant correspondant aux possibilités offertes par les contrats de prêts détenus par la collectivité.

Les intérêts financiers sont calculés sur le montant mobilisé et le nombre de jours d'utilisation.

1.2.4.2 Les remboursements d'emprunt (10,7 M€)

Le remboursement en capital a été évalué à 10,7 M€ et, conformément aux exigences de la comptabilité publique, cette somme est couverte par des ressources propres, à savoir notamment par l'autofinancement, la taxe d'aménagement, les subventions et les cessions.

En 2012, la Ville de Poitiers a participé avec une cinquantaine de collectivités à une émission obligataire groupée. Ce prêt (4,9 M€) a un mode d'amortissement in fine (l'intégralité du capital est remboursée à la fin du prêt). Afin de raisonner à périmètre constant en termes d'amortissement des prêts, la Ville de Poitiers réalise une provision. Le montant de cette dernière (490 K€) est équivalent à un remboursement du capital dans le cas d'un amortissement constant. Ces 490 K€ sont intégrés dans les 10,7 M€.

1.2.4.3 Le programme d'emprunt (13,1 M€)

Le recours prévisionnel à l'emprunt pour le programme d'investissement décrit ci-dessus est de 13,1 M€, dont 8,6 M€ de report. En fait, avec un taux de réalisation de 90% des investissements et les reports d'emprunts, le besoin d'emprunt nouveau en 2017 est de 2,1 M€.

**En conclusion,
suite à la présentation
du contenu des deux sections
et des objectifs du rapport des orientations budgétaires :**

- L'épargne brute prévisionnelle est de 9,1 M€.
- Au 1er janvier 2017, l'encours de dette est de l'ordre de 90 M€.
- Compte tenu du programme d'investissement ci-dessus présenté, le recours effectif à l'emprunt nouveau en 2017 devrait être de l'ordre de 2,1 M€. L'encours de dette devrait être stabilisé à fin 2017 au niveau de celui du 1^{er} janvier 2017, soit proche de 90 M€.

PRESENTATION PAR DOMAINE D'INTERVENTION

1.3 PRESENTATION PAR DOMAINE D'INTERVENTION

Il vous est proposé une présentation de la section de fonctionnement et de la section d'investissement par domaine d'intervention (politique publique).

- **En investissement** : le classement reprend celui des programmes dans les AP/CP. Chaque programme relève d'un seul domaine, à l'exception des programmes transversaux (exemple : Economies d'énergies ou Sécurité – Risques) qui sont répartis en fonction de leur imputation budgétaire, à partir du code fonctionnel proposé par la nomenclature comptable. Ils concernent pour la quasi-totalité d'entre eux, de nouvelles Autorisations de Programme (AP) présentées pour la période 2015-2020.
- **En fonctionnement** : le classement par domaine d'intervention est également réalisé par regroupement de codes fonctionnels et par service.

L'objectif est, pour un même domaine d'intervention, de présenter l'ensemble des crédits, tant en fonctionnement qu'en investissement, en recettes et en dépenses et ce, quelle que soit la nature de la dépense et de la recette. Le solde faisant ressortir un besoin de financement (donc financé par la fiscalité et les dotations de l'état non affectées) ou un excédent.

A NOTER :

- Tout le budget ne peut pas être ventilé ; certaines dépenses ou recettes, inscrites « pour ordre » ne peuvent être réparties.

Ces montants ont donc identifiés comme « **non ventilables** » (ou « **crédits non affectés** »). Il s'agit, pour l'essentiel :

- En fonctionnement :
 - **en dépenses** : le virement à la section d'investissement, la dotation aux amortissements, l'attribution de compensation, les frais financiers, les dépenses imprévues et les autres dépenses diverses (soit 40 877 724 € en 2017, représentant 32,9 % du BP)
 - **en recettes** : le résultat de fonctionnement reporté, les dotations et les recettes fiscales (soit 95 231 141 € en 2017, représentant 76,6 % du BP).

D'où un budget ventilable, en fonctionnement, de 83 510 066 € en dépenses, et 29 156 649 € en recettes.

- En investissement :
 - **en dépenses** : le solde d'exécution reporté, les emprunts et dettes assimilées, et autres dépenses (soit 27 553 020 €, représentant 43,2 % du BP)
 - **en recettes** : l'excédent de fonctionnement capitalisé, le virement à la section de fonctionnement, les emprunts et dettes assimilées, les impôts et taxes la dette, les dotations, subventions, fonds divers et autres recettes (soit 47 854 239 €, représentant 75,1 % du BP).

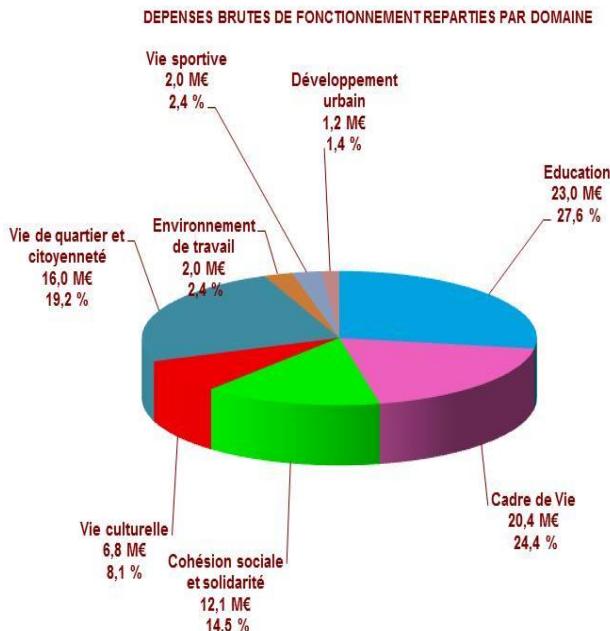
D'où un budget ventilable, en investissement, de : 36 166 605 € en dépenses et 63 719 625 € en recettes.

- Enfin, **certaines dépenses et recettes de fonctionnement sont regroupées** sur des imputations générales, car elles concernent l'ensemble de la collectivité, et sont à répartir entre les domaines. **Pour ce faire, des clés de répartition ont été utilisées.** Il s'agit des dépenses de masse salariale non ventilables ainsi que des dépenses d'administration générale et des achats centralisés pour le compte de Grand Poitiers et du CCAS, et qui représentent en 2017 :
 - **en fonctionnement** : 19 410 351 € en dépenses et 9 303 315 € en recettes,
 - **en investissement** : 108 135 € en dépenses et 27 135 € en recettes.

La ventilation par domaine est présentée dans les pages suivantes.

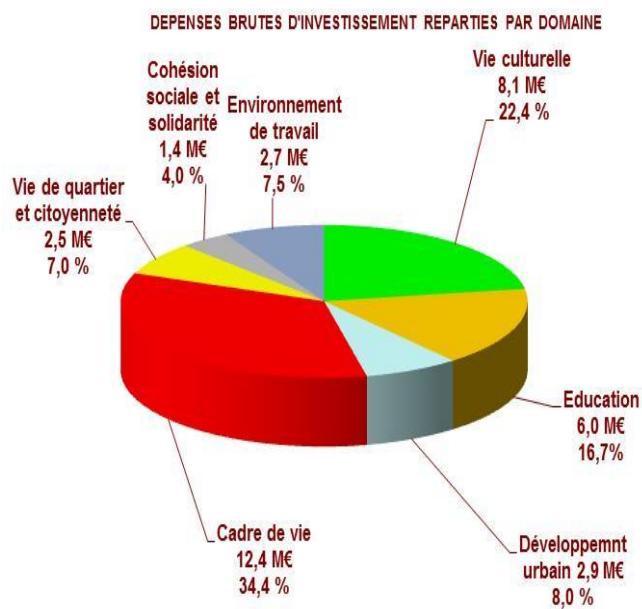
La présentation est proposée par montants décroissants de dépenses par domaine.

En fonctionnement :



	FONCTIONNEMENT			
	2017	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Charge nette par domaine		83 510 066	29 156 649	54 353 417
Education	23 021 573	6 269 625	16 751 948	
Vie de quartier et citoyenneté	15 987 682	4 644 975	11 342 707	
Cohésion sociale et solidarité	12 095 631	3 205 386	8 890 245	
Vie culturelle	6 795 716	461 322	6 334 394	
Cadre de vie	20 396 038	14 176 240	6 219 798	
Environnement de travail	1 973 389	33 961	1 939 428	
Vie sportive	2 039 471	221 975	1 817 496	
Développement urbain	1 200 566	143 165	1 057 401	
Crédits non affectés	40 877 724	95 231 141	54 353 417	
TOTAL	124 387 790	124 387 790	0	

En investissement :



	INVESTISSEMENT			
	2017	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Charge nette par domaine		36 166 605	15 865 386	20 301 219
Vie culturelle	8 101 599	1 400 968	6 700 631	
Education	6 047 942	459 819	5 588 123	
Environnement de travail	2 718 074	95 865	2 622 209	
Cadre de vie	12 415 860	9 924 234	2 491 626	
Vie de quartier et citoyenneté	2 536 711	166 278	2 370 433	
Cohésion sociale et solidarité	1 435 687	400 033	1 035 654	
Développement urbain	2 910 732	3 418 189	-507 457	
Crédits non affectés	27 553 020	47 854 239	20 301 219	
TOTAL	63 719 625	63 719 625	0	

Cette répartition ne prend pas en compte les compétences de Grand Poitiers, en particulier, le sport, l'économie, l'urbanisme, la solidarité, le transport, l'eau, l'assainissement et les déchets.

1.3.1 Vie culturelle : 13,0 M€ en net total (investissement (avec reports) et fonctionnement)

Ce domaine a pour objectif de promouvoir et développer les établissements culturels et les actions permettant à tous, et partout, d'accéder à la culture. Ce domaine est porté, à titre principal, par la direction Culture - Patrimoine.

Vie culturelle	Dépenses	Recettes	NET
	14 897 K€	1 862 K€	13 035 K€
Fonctionnement	6 796 K€	461 K€	6 334 K€
Investissement	8 102 K€	1 401 K€	6 701 K€

Ce domaine a été fortement touché par les transferts de compétences vers Grand Poitiers, qui ont concerné :

- **Le TAP** : montant transféré : 2 333 000 € au titre des dépenses de fonctionnement (subventions)
- **Espace Mendès-France** : montant transféré : 2 039 708 € de dépenses de fonctionnement (subvention et frais de mise à disposition du personnel)
- **L'Ecole des Beaux-Arts** (dans sa mission traditionnelle d'école d'arts plastiques à destination des amateurs : cours, stages, ateliers ...)
- **La médiathèque**, pour l'intégralité de son activité,
- **Le Conservatoire à Rayonnement Régional**, pour l'intégralité de son activité.

A noter cependant, qu'en application du pacte signé par la Ville de Poitiers et le Ministère de la Culture et de la Communication, le 13 avril 2015, la Ville et l'Etat se sont engagés respectivement à maintenir leurs financements en faveur de la culture, de 2015 à 2017.

Aussi, les financements de la Ville (et de Grand Poitiers) en faveur de la création et de la diffusion artistique, de l'enseignement et de la formation artistique, du livre et de la lecture publique, des industries culturelles, de l'éducation artistique et culturelle, et du patrimoine muséal, sont maintenues à budget constant.

1.3.1.1 FONCTIONNEMENT : 6,3 M€ en dépenses nettes

La masse salariale des établissements municipaux représente le premier poste de dépense du budget de ce domaine (52,7 %). qui est essentiellement porté, en fonctionnement, par la direction Culture - Patrimoine.

Le budget alloué à la vie culturelle comprend deux enveloppes :

- Les subventions :
 - aux associations : soutien aux actions culturelles dans les Maisons de quartier, aux compagnies, aux orchestres, à la création artistique et aux pratiques amateurs (1 497 000 €)
 - aux équipements **structurants** : Confort Moderne (391 000 €).
- Le fonctionnement courant pour mener à bien les actions culturelles (fête de la musique, résidences artistiques, polychromies, ...) gérées directement par les services de la Ville, en intégrant également le soutien aux établissements municipaux.

Les Musées : Le Musée Sainte Croix entrera concrètement, en 2017, dans le projet de création des réserves muséales et du chantier des collections, qui va mobiliser l'équipe et les espaces jusqu'en 2019. Un programme d'expositions au service de l'attractivité et du rayonnement du Musée est poursuivi en 2017. Les actions culturelles et éducatives sont menées en parallèle ou s'inscrivent dans

le cadre d'évènements nationaux (Nuit des musées, Journées du patrimoine ...). Budget alloué : 170K€. Recettes escomptées : 46 K€.

Les Beaux-arts – Miroir : Dans le cadre du transfert à Grand Poitiers des équipements culturels d'intérêt communautaire, les Beaux-Arts ont été transférés. Néanmoins, il a été décidé que l'activité de diffusion artistique d'exposition du Miroir resterait municipale. Le budget qui lui est alloué pour 2017 est maintenu au même niveau qu'en 2016, soit 60 K€. Recettes escomptées : 10 K€.

Patrimoine : Quartier du Palais : après la sélection du programmiste intervenue fin 2016, le projet va entrer dans une phase plus opérationnelle en 2017, avec l'étude de programmation. L'essentiel du budget de l'opération est donc prévu en investissement, mais des crédits de fonctionnement permettant de commencer à préfigurer le projet et le faire vivre auprès des habitants (expositions, mises en lumière, spectacles, actions culturelles ...) sont nécessaires. Un montant de 37 000 € y sera affecté.

1.3.1.2 INVESTISSEMENT : 6,7 M€ en dépenses nettes totales, dont 6,7 en dépenses nettes d'AP/CP (la différence venant des dépenses ou recettes d'investissement courant, hors AP/CP)

Ce domaine, composé de 4 autorisations de programme (AP), a été profondément modifié du fait des transferts réalisés au 1^{er} janvier 2017, entre la Ville de Poitiers et la Communauté d'Agglomération de Grand Poitiers.

Ainsi, les équipements culturels suivants ont été transférés : le TAP, l'Espace Pierre Mendès-France, les médiathèques, le Conservatoire à Rayonnement Régional et les Beaux-Arts, école d'arts plastiques.

Le crédit de paiement ouvert sur 2017 est de 8 009 746 €, en dépenses, et 1 376 095 € en recettes (plus 24 778 € hors AP).

« 2014 – Vie culturelle » de 77 M€ en dépenses et 14 M€ en recettes, répartis sur **13 affectations**, regroupe l'investissement courant dédié à l'action culturelle de la Ville et se répartit comme suit :

- La rénovation globale du Confort Moderne (5 155 K€), avec une recette de 1 184 K€
- La construction d'un bâtiment pour les réserves muséales et archéologiques (680 K€).
- L'entretien et la mise en valeur du patrimoine culturel (439 K€), en forte augmentation du fait des transferts de crédits de l'affectation « accessibilité du musée »
- La restauration des monuments historiques (500 K€), avec une recette de 151 K€.
- La création d'une salle d'arts visuels (200 K€)
- La politique muséale, c'est-à-dire l'investissement courant du Musée, pour l'acquisition d'œuvres, leur restauration, les travaux pour préparer les expositions, l'achat de mobilier, d'équipements (191 K€)
- Les médiathèques, pour le financement de l'investissement courant de l'établissement (acquisitions, réparations ou travaux, achats de matériels et équipements ...), pour 247 K€.
- Le versement de subventions d'investissement (55 K€) à des structures culturelles.
- Le Conservatoire à Rayonnement Régional : pas de crédits inscrits en 2017 du fait du transfert.
- Le Chantier des collections (117 K€ en dépenses et 20 K€ en recettes)
- Les Arènes Romaines (mise en valeur des vestiges) pour 74 K€ en dépenses et 20 K€ en recettes.

«2015 - Quartier du Palais » 350 K€ de crédits nécessaires en dépense pour les premières études de mise en valeur du Quartier du Palais des Comptes du Poitou.

1.3.2 Education et Enseignement supérieur : 22,3 M€ en net total (investissement (avec reports) et fonctionnement)

Ce domaine a pour objectif d'assurer une offre éducative de qualité, pour tous, à tous les âges et dans tous les domaines. Ce domaine est porté, à titre principal, par les directions Education et Egalité des chances, et par la Restauration collective.

Education	Dépenses 29 070 K€	Recettes 6 729 K€	NET 22 340 K€
Fonctionnement	23 022 K€	6 270 K€	16 752 K€
Investissement	6 048 K€	460 K€	5 588 K€

1.3.2.1 FONCTIONNEMENT : 16,8 M€ en dépenses nettes

EDUCATION :

Les ressources humaines représentent le premier poste de dépenses (71,5 %), qui est essentiellement porté, en fonctionnement, par les directions de l'Education et de l'Egalité des chances, et de la Restauration municipale.

Enseignement des écoles maternelles et élémentaires : l'année 2017 est marquée par les éléments suivants :

- Une stabilisation des effectifs à la rentrée 2016 par rapport à l'année précédente, mais néanmoins 6 ouvertures de classes, dont 5 en REP (Réseau d'Education Prioritaire). Les effectifs totaux sont de 6 340 élèves à la rentrée 2016 contre 6 343 à la rentrée 2015. Cependant, les effectifs d'enfants scolarisés dans les écoles de Poitiers ont augmenté de 15 % sur les 8 dernières années, soit + de 850 enfants.
- La Poursuite de l'expérimentation des Environnements Numériques de Travail (ENT).
- La Poursuite de la mise en œuvre des projets éducatifs sur les temps périscolaires, suite à la signature du Projet Educatif Territorial (PEDT).

Le budget alloué à la direction s'élève à 922 K€ en dépenses, pour 420 K€ de recettes (garderies uniquement), la direction percevant également les recettes liées à la restauration scolaire, et qui s'élèvent à 1 780 K€.

RESTAURATION COLLECTIVE :

Pour l'exercice 2017, il est prévu une production de 1 136 563 repas par les cuisines centrales, avec la répartition suivante :

- 752 550 pour les écoles et 54 570 pour les centres de loisirs, soit une fréquentation stable par jour (environ 5 000 repas/jour), mais avec une légère augmentation due au calendrier scolaire (décalage des vacances de Noël 2017).
- 243 283 pour le Centre Communal d'action Sociale (repas pour les crèches, les foyers, les repas portés), en légère hausse en raison du fonctionnement en année pleine du nouvel Etablissement d'Hébergement pour Personnes âgées dépendantes Marguerite Le Tillier.
- 86 160 pour les restaurants administratifs, en baisse de 8%.

25 % de ces repas seront produits en bio, en continuant à privilégier les circuits courts.

Le coût unitaire des repas ne devrait pas évoluer par rapport à 2016. Des actions concernant le gaspillage alimentaire permettent également de maintenir les coûts.

Le budget alloué à la direction s'élève à 2 327 K€, pour des recettes escomptées à 1 309 K€ (hors recettes de la restauration scolaire ; cf supra).

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR :

Le budget porte sur les subventions versées à L'Ecole Européenne Supérieure de l'Image (EESI), soit 850 658 €, et à l'Ecole Supérieure de Commerce et de Management (ESCEM) pour 310 000 €.

1.3.2.2 INVESTISSEMENT : 5,6 M€ en dépenses nettes, dont 5,6 M€ en dépenses nette sur AP/CP (la différence venant des dépenses ou recettes d'investissement courant, hors AP/CP, et notamment d'une recette de 0,5 M€)

Ce domaine est composé de 4 autorisations de programme (AP) sur la période 2014-2020.

Le montant des crédits de paiement ouverts sur 2017 est de 5 938 286 € en dépense, et de 0 € en recette.

« 2014 - Programme dans les écoles » prévoit des interventions dans les écoles, à hauteur de 5 638 286 € en dépenses, réparties sur 5 affectations :

- Des interventions dans les écoles prioritaires : travaux, réhabilitation de plusieurs groupes scolaires considérés comme prioritaires : M. Pagnol-Pérochon, A. Daudet, Ch. Perrault, G. Brassens, Andersen, et l'étude de programmation de Montmidi maternelle (1 500 K€)
- Ecole P. Néruda : travaux de réhabilitation et d'extension (2 356 K€).
- Des travaux de gros entretien et réparations (1 500 K€)
- L'achat de mobilier et d'équipements nécessaires aux différentes écoles (268 K€)
- Un programme transversal de rénovation des toitures (14 K€)

« 2014 - Environnement numérique de travail », créée en 2014 prévoit l'acquisition d'équipements pour les outils numériques pour 300 K€ en dépenses.

« 2011 - Groupe scolaire Bouloux », concerne les divers travaux effectués en vue d'améliorer la performance énergétique du bâti et des installations de production d'énergie. Aucun crédit n'est inscrit en 2017, et il sera proposé de clôturer cette AP en cours d'exercice.

« 2013 - Equipements dédiés à l'éducation », regroupe tous les crédits des opérations ayant pour objectif la réalisation de travaux dans les écoles et la cuisine centrale, ainsi que le financement de leur investissement courant. Aucun crédit n'est inscrit en 2017, et il sera proposé de clôturer cette AP en cours d'exercice.

1.3.3 Cohésion sociale et solidarité : 9,9 M€ en net total (investissement (avec reports) et fonctionnement)

Ce domaine rassemble les actions mises en œuvre pour organiser les conditions permettant d'assurer la cohésion sociale et la solidarité. Il est financé par la Ville mais porté quasi intégralement par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

	Dépenses	Recettes	NET
Cohésion sociale et solidarité	13 531 K€	3 605 K€	9 926 K€
Fonctionnement	12 096 K€	3 205 K€	8 890 K€
Investissement	1 436 K€	400 K€	1 036 K€

1.3.3.1 FONCTIONNEMENT : 8,9 M€ en dépenses nettes

Pour la Ville, le poste Ressources humaines est nul, les dépenses étant supportées par le CCAS (seule une recette de 32 K€ est inscrite).

La Ville alloue un budget global au CCAS et finance sur une ligne « Affaires Sociales Santé » plusieurs actions : subventions, postes spécifiques (cf infra).

CCAS : Le financement d'équilibre du CCAS a été augmenté. Malgré un contexte socio-économique difficile, la volonté exprimée par le Conseil d'Administration du CCAS est de maintenir la qualité du service rendu à la population, d'autant que cette institution joue un rôle prépondérant dans les réponses de proximité apportées à des publics fragilisés et confrontés aux difficultés du quotidien.

La subvention d'équilibre versée au CCAS augmente de 2,0 %, et s'élève à 8,6 M€.

LES PROJETS 2017 DU CCAS

Projet transversal

Devant les tensions budgétaires et financières rencontrées en 2016, le CCAS déploie sur l'ensemble des services et activités un plan d'optimisation budgétaire qui s'articule sur deux axes principaux :

- la lutte contre l'absentéisme
- la relance de l'activité pour le service PAPH

En outre, quelques pistes d'économie ont été identifiées et sont à l'étude ou déjà mises en œuvre. Par ailleurs, l'optimisation des recettes et des recouvrements font l'objet de pistes de réflexion et certaines mesures ont déjà été déployées.

Direction action sociale santé

Développement des actions de prévention et de promotion de la santé : ce secteur d'activité du CCAS voit son activité prendre plus d'élan par notamment :

- l'organisation du forum santé en octobre 2017
- le co-pilotage du Contrat Local de Santé Mentale avec le Centre hospitalier Laborit
- une plus grande communication auprès du public des actions organisées telles que les permanences santé dans les quartiers ou l'organisation avec l'UNAFAM de la semaine de sensibilisation à la santé mentale
- un diagnostic santé sur la ville de Poitiers présentant un focus sur les quartiers prioritaires

Développement des actions collectives et accompagnement individuel envers les bénéficiaires du RSA : Le Pôle accompagnement social va s'orienter cette année vers davantage d'actions collectives pour compléter l'accompagnement individuel assuré par cette équipe. Ainsi notamment, des actions de sensibilisation aux outils numériques et à la maîtrise budgétaire des forfaits téléphonie vont être mises en place. D'autre part dans le cadre du projet ANRU des Couronneries, un

accompagnement social renforcé sera proposé en lien avec les bailleurs aux personnes concernées par une nécessité de relogement.

Direction petite enfance

Réhabilitation des crèches collectives Pigeon Vole et Court'Échelle : La poursuite des travaux débutés en 2016 est prévue pour l'été et l'automne 2017. Les mois de fermeture de la crèche vont demander un redéploiement des enfants sur les autres structures. Cette organisation provisoire est anticipée au niveau du budget avec une diminution prévisible des recettes du fait du retardement de la rentrée de septembre pour les nouveaux enfants à accueillir.

Réorganisation des crèches « Ile aux Enfants » et « Il était une fois » en une seule structure d'accueil du jeune enfant : Ces deux crèches adossées l'une à l'autre sur le quartier des Couronneries, ont besoin d'être repensées dans leur organisation et dans leur projet afin d'y voir développer des places dédiées à l'insertion professionnelle, action soutenue par la CNAF et le Ministère du Travail à partir du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Par ailleurs un projet pédagogique spécifique (culturel ou autre) sera travaillé sur cette structure de 71 places.

Direction personnes âgées personnes handicapées

EHPAD Marguerite Le Tillier et René Crozet :

Il est prévu au budget 2017 la mise en œuvre du projet bucco-dentaire dans les EHPAD. Il s'agit de prévention, formation et promotion des soins dans ce domaine.

Par ailleurs, l'aménagement de l'espace SNOZELEN à Marguerite Le Tillier et l'achat de chariots mobiles pour les deux EHPAD sont programmés sur l'année 2017.

Réaménagement de la salle de restaurant de la résidence Marie Noël : Afin de rendre l'établissement plus attractif, la salle de restaurant va être réaménagée avec un changement de mobilier. Un projet de travaux d'envergure est en cours d'élaboration avec le propriétaire Habitat de la Vienne pour une réalisation attendue en 2018.

Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens pour le SSIAD et les EHPAD : La réforme budgétaire des établissements sociaux et médico-sociaux oblige à une nouvelle contractualisation avec les tutelles pour les années à venir. Ainsi, une négociation avec les financeurs doit être menée avant la fin du 1^{er} semestre 2017 avec des impacts budgétaires à mesurer.

Etude sur le service d'aide à domicile : L'étude a été réalisée en 2016 et la phase de mise en œuvre a débuté au 1^{er} janvier avec la mise en place d'un numéro téléphonique unique pour l'ensemble des prestations proposées aux personnes âgées et personnes handicapées par le CCAS de Poitiers. Un plan de communication offensif va être lancé durant l'année afin de faire la promotion de ce service dans le but de limiter la baisse d'activité et ainsi contenir le coût de cette politique menée par le CCAS.

La vente de repas au CCAS est présentée pour un prévisionnel de 982 K€ Ces repas sont confectionnés par la cuisine centrale de la Ville, tant pour les crèches que pour les personnes âgées (voir § Restauration collective dans le domaine Education).

Il est rappelé que les produits issus de l'agriculture biologique sont progressivement proposés dans la composition des repas destinés aux crèches, sans incidence sur la tarification. Les recommandations nutritionnelles rendues obligatoires par décret du 31 janvier 2012 pour les crèches et les personnes âgées sont d'ores et déjà intégrées dans les repas fournis et ne génèrent pas de surcoûts, car la Ville applique ces recommandations depuis plusieurs années.

Les subventions : Il s'agit de la contribution de la Ville aux actions de solidarité menées en proximité dans les quartiers, comme les épiceries solidaires et un soutien aux antennes locales des structures nationales (Banque alimentaire, Secours Catholique etc.).

1.3.3.2 INVESTISSEMENT : 1,0 M€ en dépenses nettes totales, dont 0,8 M€ en dépenses nettes (avec reports), sur AP/CP (la différence venant des dépenses ou recettes d'investissement courant, hors AP/CP).

Ce domaine est composé de 3 autorisations de programme (AP).

Le montant des crédits de paiement ouverts sur 2017 est de 1 422 961 € (+ 4 257 € de report), et de 400 000 € en recettes (+ 201 078 € de report).

«2013 - Equipements dédiés à l'action sociale » et «2015 - Equipements dédiés à l'action sociale » prévoit des crédits de paiement pour :

- La rénovation des crèches Pigeon Vole et Court'Échelle (1 300 000 €)
- La réalisation de travaux de gros entretien dans les crèches (100 000 €)
- Le versement de subventions d'équipements aux structures sociales (Pourquoi pas la Ruche, Inser Sud...) pour 35 000 €.

«2009 - Multi pôle enfance/jeunesse de St Eloi » concerne 2 constructions :

- Le pôle Petite Enfance, constitué d'espaces d'informations destinés aux familles, d'une crèche multi-accueil, d'une structure relais regroupant un Relais d'Assistantes Maternelles, une antenne de la crèche familiale et 4 associations s'adressant aux parents ainsi qu'un centre de loisirs maternel
- Le pôle Jeunesse et Associations, constitué d'un accueil spécifique en lien direct avec un cyberespace, un centre de loisirs, un espace jeunes, une salle multifonctions et des locaux administratifs.

L'opération étant terminée, la durée de l'AP est prolongée d'une année, uniquement pour solder l'opération. Il n'y a pas de crédits inscrits au titre de 2017, tant en dépenses qu'en recettes.

1.3.4 Vie de quartier et citoyenneté : 13,7 M€ en net total (investissement (avec reports) et fonctionnement)

Ce domaine a pour objectif de développer l'offre de services de proximité et le sentiment d'appartenance à un quartier pour ses habitants. Ce domaine est porté à titre principal par la direction Jeunesses – Maisons de quartiers et Vie étudiante.

	Dépenses	Recettes	NET
Vie de quartier et citoyenneté	18 524 K€	4 811 K€	13 713 K€
Fonctionnement	15 988 K€	4 645 K€	11 343 K€
Investissement	2 537 K€	166 K€	2 370 K€

1.3.4.1 FONCTIONNEMENT : 11,3 M€ en dépenses nettes

Les ressources humaines représentent 32,7 % des dépenses de fonctionnement du domaine, qui est essentiellement constitué, en fonctionnement, par les dépenses liées aux actions en faveur de la Jeunesse et des Maisons de quartiers (10 M€), ainsi que de l'ensemble des actions faites au bénéfice des citoyens dans les quartiers (4 M€).

LES MAISONS DE QUARTIER :

Elles sont au nombre de 10.

Ces équipements de quartier oeuvrent au développement de la citoyenneté, à la consolidation du lien social, assurent la coordination éducative territoriale, gèrent une offre de services en direction des habitants dans de multiples domaines : la solidarité, l'action sociale et la santé, la médiation, la diffusion et le soutien à la création culturelle, le soutien à la parentalité, l'action éducative en direction des enfants, et des jeunes Elles sont par ailleurs maintenant plus nombreuses à intervenir sur les temps d'accueil périscolaires (cf infra).

La collectivité entretient des relations permanentes avec les maisons de quartier associatives de sorte à inscrire leurs actions dans une dynamique de développement respectueux de la population et à rechercher autant que possible la mutualisation et la rationalisation des moyens qui leur sont affectés.

Les engagements respectifs sont inscrits dans des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) qui sont en cours de renégociation. Elles devraient, dans un objectif de clarification, de simplification, et de responsabilisation des Maisons de quartier, regrouper l'ensemble des subventions récurrentes octroyées par plusieurs directions (subventions de projets, de remboursements divers tel la TEOM ou des postes associatifs conventionnés ou mis à disposition ...), hors subventions octroyées dans le cadre de programmes cofinancés (CEJ, Contrat de Ville ...) ou la subvention de fonctionnement de la direction Culture – Patrimoine.

En 2017, le budget des dépenses consacrées aux maisons de quartier s'élève à 7,1 M€ (dont 5,0 M€ dans le cadre des CPO et 2,0 K€ dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF), incluant 0,1 M€ de crédits transférés des autres directions dans le cadre de la fongibilisation.

Les recettes sont estimées à 1,3 M€, et proviennent en totalité du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Nota : le Contrat Enfance Jeunesse lie la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Il permet le cofinancement des fonctions d'accueil de l'enfance et de la jeunesse, tant en interne que par le biais du secteur associatif.

LES CENTRES DE RESSOURCES DE LA VILLE :

La Ville gère deux centres de ressources. Le Centre de Ressources Maternel de Beauvoir qui est dédié à l'éveil sensoriel des jeunes enfants (0 à 7 ans), et le Centre de Ressources des Bois de Saint Pierre, qui se consacre aux sports de plein air, à l'éducation environnementale et à l'organisation d'un accueil de loisirs pendant les vacances de Printemps et d'été.

Le budget affecté s'élève à 45 K€.

AUTRES ACTIONS POUR LA JEUNESSE :

L'animation jeunesse : Il s'agit du versement de subventions aux associations telles que Poitiers Jeunes, le Centre Régional d'Information Jeunesse, Radio Pulsar, les associations de jeunes, d'étudiants et du fonctionnement du Conseil Communal des Jeunes.

Budget affecté : 575 K€.

1.3.4.2 INVESTISSEMENT : 2,4 M€ en dépenses nettes totales, dont 2,0 M€ en dépenses nettes (avec reports), sur AP/CP (2 premières AP) et 0,3 M€ en net pour les 2 autres AP. (la différence venant des dépenses ou recettes d'investissement courant, hors AP/CP)

Ce domaine est composé de 5 autorisations de programmes (AP), classées dans le domaine « Vie de quartier » et comprend également les 7 autorisations de programme (AP), classées dans le domaine « Bâtiment » de la délibération concernant la PPI.

Le montant des crédits de paiement ouverts en 2017 est de 2 152 003 € et 166 264 € en recette pour les 5 premières AP, et de 378 800 € en dépense, et 31 000 € en recette, pour les 7 autres AP.

« **2015 – Vie de quartiers** » regroupe tous les crédits des opérations qui ont pour objectif la construction, la réalisation des travaux dans les quartiers sur les mairies annexes, les centres de loisirs, les salles d'animation ...et le financement des investissements concourant à la vie des quartiers.

Elle est composée de 10 affectations de nature différente, pour un montant de crédits de paiement de 1 7 M€ en dépenses (+ 0,1 M€ de report) et 0,2 M€ en recettes.

- Gros entretien et réparations (360 000€),
- Mairies (700 000 €)
- Aliénor Carré Bleu (programmée à partir de 2018),
- Mobilier et équipements (91 184 €),
- Bases de loisirs (180 000 €)
- Vidéo-protection (154 090 € en dépense et 125 264 € en recette),
- Equipements sportifs et City parcs (71 000 € en dépense et 41 000 € en recette),
- Entretien du patrimoine (58 300 €),
- Maison du Peuple (33 784 €),
- Subventions d'équipement (6 000 €)

« **2014 – Budgets participatifs** » d'un montant de 400 000 €, finance les opérations décidées par les conseils de quartier dans le cadre des budgets participatifs.

« **2011 – Centre d'animation de Beaulieu** » d'un montant de 97 644 € (dont 22 644 € de report) finance le solde de l'opération.

« **2015 – Sécurité – Risques – Mises en conformité** » d'un montant de 266 000 €, finance des opérations diverses (alarmes, extincteurs, ascenseurs, désamiantage, sécurisation des accès toitures ...)

« **2015 – Autre patrimoine** » d'un montant de 112 800 € en dépense pour 31 000 € en recette, finance des travaux réalisés dans des bâtiments qui ne sont pas affectés à l'administration ou à un des autres domaines.

Des autorisations de programme sont désormais terminées :

- « 2011 – Hôtel de Ville »
- « 2011 – Puygarreau »
- « 2013 – Economie d'énergie »
- « 2013 – Sécurité Risques »
- « 2015 – Economie d'énergie » fondue dans « 2015 – Sécurité – Risques – Mises en conformité »
- « 2010 – Maison des Services Publics de Saint Eloi »
- « 2013 – Vie de quartiers »

1.3.5 Cadre de vie : 8,7 M€ en net total (investissement (avec reports) et fonctionnement)

Ce domaine a pour objectif de faciliter et améliorer le cadre de vie des habitants au quotidien, au travers des aménagements, de l'entretien, des conditions d'utilisation, de la sécurité, de l'accessibilité, de la fonctionnalité et de l'esthétique du domaine public. Il est porté par plusieurs directions.

	Dépenses	Recettes	NET
Cadre de vie	32 812 K€	24 100 K€	8 711 K€
Fonctionnement	20 396 K€	14 176 K€	6 220 K€
Investissement	12 416 K€	9 924 K€	2 492 K€

Ce domaine est fortement impacté par le transfert de compétences de la voirie et de l'éclairage public vers Grand Poitiers, à compter du 1^{er} juillet 2016.

Cependant, bien que ces compétences soient transférées à Grand Poitiers, la Ville de Poitiers continue à assumer les dépenses et encaisser les recettes, jusqu'au 31/12/2017. Dans le cadre d'une convention de prestations de services, Grand Poitiers rembourse à la Ville les dépenses nettes prises en charge.

1.3.5.1 FONCTIONNEMENT : 6,2 M€ en dépenses nettes

Les dépenses de ressources humaines représentent 78,4 % des dépenses de fonctionnement du domaine.

Les espaces verts urbains :

Ce secteur est concerné par le transfert de compétence de la voirie à Grand Poitiers, incluant l'entretien des accotements de voirie végétalisés et des arbres d'alignement. Néanmoins, la direction des Espaces verts continuera à assurer directement cet entretien dont le coût sera refacturé à Grand Poitiers (soit 51 K€). En revanche, le transfert est immédiat pour ce qui concerne les équipements sportifs (entretien des stades, pour un montant de 1,5 K€).

Le budget de la direction Espaces verts est globalement stable à 503 K€, les seules dépenses en plus concernant l'entretien des toilettes publiques de Blossac (+ 26 K€).

Les recettes, hors remboursement de Grand Poitiers, sont en baisse en raison de la fin de la vente du bois suite à l'orage de juillet 2013 (- 48K€).

Celles-ci sont essentiellement constituées des produits supplémentaires du Poney-Club suite à sa réouverture (11 K€) ainsi que la vente de plants de la serre de Beauvoir (10 K€).

La préservation des milieux naturels : la Ville participe à la connaissance et à la préservation des milieux naturels et à la biodiversité sur son territoire au travers de l'adhésion au Syndicat de rivières Clain aval, et par l'octroi de subventions aux associations à vocation de protection de l'environnement (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement, Ligue pour la Protection des oiseaux, Protection paysage architecture, etc.).

En 2017, la Ville poursuivra la démarche Cit'ergie®, label destiné aux collectivités (communes et intercommunalités) qui souhaitent contribuer activement à améliorer leur politique énergie durable en cohérence avec des objectifs climatiques. Cette démarche est financée à 50% par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

Hygiène et santé publiques : La Ville mène plusieurs actions ou subventionne plusieurs associations dans le cadre d'actions diverses telles que :

- la prise en compte de la place de l'animal en ville : propreté canine, capture des animaux errants (81 K€), accompagnement des associations tournées vers l'animal en ville
- l'hygiène publique avec la lutte contre les nuisibles (rongeurs, insectes ...) ou contre certaines nuisances (pigeons ...)
- la lutte contre l'habitat indigne, qui reste une priorité, notamment face au désengagement de l'Etat (Agence Régionale de Santé)

- au titre de la protection des biens et des personnes, avec la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde et l'approfondissement de la connaissance de terrains sur les risques naturels, ou la maintenance d'un réseau de défibrillateurs dans les équipements publics municipaux et communautaires
- la protection de la population contre les maladies transmissibles avec les séances de vaccination des élèves scolarisés sur Poitiers, du personnel de la Ville et de Grand Poitiers, ainsi que du grand public.

Voiries communales et places : une grande partie du budget voirie et équipements annexes de voirie passe à Grand Poitiers, pour un montant de 322 K€. Reste cependant à la Ville de Poitiers : la maintenance des fontaines (40 K€), une partie des fournitures de voirie, pour, notamment, les réparations des places non circulées de Coeur d'agglo (244 K€), ainsi que les illuminations.

Eclairage public : Cette compétence est transférée à Grand Poitiers (à l'exception des illuminations) pour un montant de 641 K€.

Néanmoins, l'objectif d'améliorer la qualité de l'éclairage, tout en s'inscrivant dans une logique de développement responsable, a conduit la Ville à lancer un marché de partenariat public/privé pour la rénovation et la maintenance de l'éclairage public dans les quartiers des Couronneries, de Beaulieu et de la Sapinière, qui sera repris par Grand Poitiers.

A noter : suite au transfert de compétence voirie à Grand Poitiers, les dépenses de fluides liées à l'éclairage public sont remboursées par Grand Poitiers (918 K€).

Propreté : + 200 K€ au titre du renforcement du balayage pour les secteurs « extérieurs » au centre-ville.

Chauffage urbain : Transfert de la compétence « réseaux de chaleur » à Grand Poitiers, sur le nouveau Budget Annexe « Réseau de chauffage de Grand Poitiers ».

La délégation de service public concernant le chauffage urbain, renouvelée en 2014 pour 15 ans au bénéfice de DALKIA, prévoit le versement d'une redevance pour occupation, par le réseau, du domaine public de la Ville.

Le stationnement sur voirie : La politique de stationnement sur voirie en centre-ville de Poitiers vise d'une part, pour le stationnement des chalands, visiteurs, usagers des services, à optimiser l'utilisation des places de stationnement disponibles en assurant la plus grande rotation possible, et d'autre part pour le stationnement des résidents, à faciliter leur stationnement à la journée via une formule d'abonnement. L'offre de stationnement sur voirie et sur parkings aériens représente environ 2 600 places payantes réparties en quatre zones de tarifications.

La prévision des recettes découlant des horodateurs est de 780 K€, au même niveau que l'année précédente, malgré le passage à la tarification au ¼ d'heure, et la réinstauration de la gratuité entre 12 H 00 et 14 H 00.

De nouvelles mesures ont été prises, et en tout état de cause, une nouvelle réflexion sera à mener sur la tarification (lieux de stationnement, plages horaires, tarifs ...), dans la perspective de la mise en place du Forfait Post Stationnement (FPS) au 1^{er} janvier 2018.

1.3.5.2 INVESTISSEMENT : 2,5 M€ en dépenses nettes totales, dont 2,2 M€ en dépenses nettes (avec reports), sur AP/CP (la différence venant des dépenses ou recettes d'investissement)

Ce domaine fait l'objet cette année de profonds changements, car il recouvre une grande partie des dépenses d'investissement de la compétence voirie et éclairage public, transférée à Grand Poitiers à partir du 1^{er} juillet 2016.

Elle est composée de 3 autorisations de programmes (AP).

Le montant des crédits de paiement ouverts en 2017 est de 2 832 563 € (+ 5 999 € de report) avec des recettes s'élevant à 637 191 €.

« 2015 – Entretien et embellissement de la Ville » (510 190 €) regroupe, sur 8 affectations, tous les crédits qui financent des actions d'entretien et/ou d'embellissement des espaces publics, notamment :

- aménagement des voiries, des espaces verts et équipements (314 100 €)
- réhabilitation des parcs (101 090 €) pour la réalisation de travaux et d'aménagements dans les parcs de la ville
- stationnement sur espace public (95 000 €). Une partie des crédits a été transférée à Grand Poitiers suite au transfert de compétences.
- les aménagements dans les quartiers (0 €), compétence transférée
- éclairage et automatisme (0 €), compétence transférée
- ouvrages d'art (0 €), compétence transférée
- signalisation – mobilier urbain (0 €), compétence transférée
- Parc Naturel Urbain (0 €, opération achevée).

Cinq affectations ont été transférées à Grand Poitiers.

« 2015 – Cadre de vie » (2 316 374 € en dépenses, et 637 191 € en recettes) regroupe 4 affectations de projets destinés à améliorer le cadre de vie des poitevins, notamment :

- l'opération Tison (2 316 374 € en dépense et 633 214 € en recette),
- les espaces connexes BHNS (0 €) qui permettront de financer les aménagements accompagnant le déploiement du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) sur la commune de Poitiers : le Jardin des droits de l'homme et la place Charles VII.
- Parkings et Clain (0 € en dépense, et 3 977 € en recette) pour aménager des places de stationnement sur les abords du Clain
- Les Feuillants (0 €) ayant pour finalité de réaliser des aménagements dans le cadre du chantier de la cité judiciaire.

Pour trois affectations, aucun crédit n'est prévu.

Ce domaine comprend également les crédits liés à la convention de gestion de la voirie et de l'éclairage public.

1.3.6 Développement urbain : 0,6 M€ en net total (investissement (avec reports) et fonctionnement)

Ce domaine a pour objectif d'assurer l'aménagement et le développement du territoire tout en préservant l'avenir. La plupart des dépenses liées au développement urbain, notamment pour l'urbanisme, l'habitat et le développement économique, sont de la compétence de Grand Poitiers.

	Dépenses	Recettes	NET
Développement urbain	4 111 K€	3 561 K€	550 K€
Fonctionnement	1 201 K€	143 K€	1 057 K€
Investissement	2 911 K€	3 418 K€	- 507 K€

1.3.6.1 FONCTIONNEMENT : 1,1 M€ en dépenses nettes

Les dépenses de ressources humaines représentent 23,1 % des dépenses de fonctionnement du domaine.

La dynamisation du Cœur d'Agglo : La Ville soutient les actions récurrentes et nouvelles, des commerçants du centre-ville, et ce, en optimisant les coûts. Poitiers Le Centre poursuivra l'enrichissement de son programme d'animation en 2017 (braderie en septembre, animations de rentrée scolaire et fêtes de fin d'année, web marketing) en coordination avec le pôle événementiel de la Ville. Au titre des nouvelles actions sont notamment prévus : concours photos, place aux artistes, animations de la Grand'Rue.

Il s'agit aussi du soutien à l'association des artisans commerçants non sédentaires du marché Notre-Dame pour développer la dynamique commerciale de ce secteur, en réalisant notamment leur programme d'animations : semaine du goût, tickets parking offerts, jeux-concours, fêtes de fin d'année ...

Le soutien au commerce de proximité a pour objet de valoriser le commerce non sédentaire et les animations commerciales de quartier. L'objectif est de proposer un plan d'action visant à valoriser les pôles commerciaux de proximité afin de fédérer les commerçants et les inciter à développer des animations au sein des quartiers (en plus des pôles commerciaux devenus dynamiques aujourd'hui, il s'agira d'accompagner également les pôles commerciaux de Bellecouronne, Montmidi, Templiers et Couronneries).

Le volet animation commerciale : soutien aux associations la Bulle (pour le Free Market), à l'UFC Que Choisir, pour le concours des Dirigeants commerciaux de France, et pour Poitiers le Centre.

Le total des subventions versées s'élève à 87 K€.

Le tourisme : Cette compétence a été transférée à Grand Poitiers. Par voie de conséquence, la subvention versée à l'Office de Tourisme est reportée sur le budget de Grand Poitiers. Cependant, les subventions versées à l'Auberge de Jeunesse et au cercle des hôteliers sont maintenues sur le budget de la Ville (43 K€).

Les relations internationales (97 K€) : Ces crédits sont destinés au financement de la coopération décentralisée avec Moundou, aux associations qui œuvrent dans le domaine international, à la maison de l'amitié de Iaroslav et à l'accueil de délégations étrangères.

Le budget mis en place est également dédié à la mise en place d'échanges avec les villes partenaires : Marbourg, Coimbra ...

A noter, une opération nouvelle et exceptionnelle : la préparation d'une rencontre sur la coopération décentralisée franco-palestinienne, organisée en lien avec l'association « un Forum pour la Paix », en 2018 (5 K€ inscrits en 2017).

1.3.6.2 INVESTISSEMENT : 0,5 M€ en recettes nettes totales, mais une dépenses nette de 0,3 M€ (avec reports), sur les AP/CP (la différence venant des dépenses ou recettes d'investissement)

Ce domaine est composé de 6 autorisations de programmes (AP).

Le montant des crédits de paiement ouverts en 2017 est de **637 843 € (+ 9 753 € de report)**, avec des recettes à hauteur de **178 847 €** pour :

« 2015 – Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain » (158 000 € en dépense, et 190 400 € en recette) concerne les opérations conventionnées s'inscrivant dans le cadre du NPNRU, et qui portent sur la voirie et les espaces publics ciblés sur le quartier des Couronneries.

« 2015 – Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain » (159 383 € en dépense, et 157 979 € en recette) concerne les opérations conventionnées s'inscrivant dans le cadre de l'ANRU, et qui portent sur la voirie et les espaces publics ciblés sur certains quartiers.

« 2015 – Développement urbain - Habitat » (220 460 € en dépense) concerne l'habitat, avec 2 affectations récurrentes : un programme de rénovation de façades (120 000 €) et la production de logements neufs (100 460 €).

« 2015 – Développement urbain – Actions foncières » (100 000 € en dépense) est ouverte pour les opérations d'aménagement et d'actions foncières.

Des autorisations de programme sont terminées :

- « 2014 – Viaduc »
- « 2011 –Développement urbain »

Ce domaine intègre également, tant en dépense qu'en recette, le versement d'une avance remboursable de 1,75 M€ pour permettre à la Société d'Equipement du Poitou l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté de Saint-Eloi, ainsi que les recettes prévisionnelles liées aux cessions.

Ce domaine comprend également les crédits liés à la convention de gestion de la voirie et de l'éclairage public.

1.3.7 Vie sportive : 1,8 M€ en net total

Ce domaine a pour objectif de promouvoir et développer les structures et les actions permettant à tous, et partout, de faire du sport et de soutenir les clubs locaux. Il est porté par la direction des Sports, pour la partie « animation » au titre de la Ville, la plupart des dépenses d'équipement sportif et de personnel, nécessaires à l'exploitation de ces équipements étant déjà de la compétence de Grand Poitiers.

	Dépenses	Recettes	NET
Vie sportive	2 039 K€	222 K€	1 817 K€
Fonctionnement	2 039 K€	222 K€	1 817 K€

Au 1^{er} janvier 2017, les derniers équipements sportifs municipaux (piscine du Bois de Saint-Pierre, gymnases, halle de tennis de Rébeilleau, stade de la Bugellerie ...) ont été transférés à Grand Poitiers. Seuls restent en gestion municipale : les city-stades, les boulodromes et la base de canoë-kayak de Chasseigne. Le montant des crédits transférés s'élève à 43 K€.

1.3.7.1 FONCTIONNEMENT : 1,8 M€ en dépenses nettes

Les dépenses de ressources humaines représentent 16,7 % des dépenses du domaine.

Les manifestations sportives : certaines manifestations accueillies sur le territoire entrent dans le champ des compétences de Grand Poitiers puisque les statuts de la Communauté d'Agglomération intègrent « l'aide aux manifestations et opérations d'animation d'intérêt communautaire ».

Par conséquent, le subventionnement du Marathon Poitiers Futuroscope, du Tour Cycliste International Poitou-Charentes, des Internationaux Féminins de Tennis et de l'Union Territoriale des Unions sportives de l'enseignement du premier degré (U.S.E.P.) est pris en charge par Grand Poitiers.

Subventions versées : La baisse de 2% applicable à l'ensemble des dépenses de fonctionnement, y compris les subventions, a été appliquée globalement. Cependant, elle ne concerne pas les engagements politiques pris envers les clubs de « haut niveau » pour la saison 2016-2017, pour lesquels le montant du 1^{er} semestre de subvention est maintenu (il correspond au 2^{ème} semestre de la saison sportive 2016-2017). Pour ces derniers, le poste est en diminution de 1% seulement en global sur l'année.

1.3.7.2 INVESTISSEMENT :

Les dépenses des équipements restant municipaux relèvent, en fonctionnement, du domaine « Vie des quartiers et citoyenneté ».

Il n'y a pas de dépenses d'investissement en « Vie sportive », celles-ci relevant toutes de Grand Poitiers.

1.3.8 Environnement de travail : 4,6 M€ en net total (investissement (avec reports) et fonctionnement)

Ce domaine a pour objectif d'améliorer la qualité des services offerts aux Poitevins, ainsi que les conditions et les moyens de travail des agents de la Ville.

	Dépenses	Recettes	NET
Environnement de travail	4 691 K€	130 K€	4 562 K€
Fonctionnement	1 973 K€	34 K€	1 939 K€
Investissement	2 718 K€	96 K€	2 622 K€

1.3.8.1 FONCTIONNEMENT : 1,9 M€ en dépenses nettes

Il n'y a pas de dépenses de personnel affectées directement ou indirectement, car il s'agit d'une politique d'actions transversales, intégrée dans les différentes directions et domaines.

Le montant consacré à ce domaine intègre uniquement des charges liées à des bâtiments qui ne font pas l'objet d'un usage en lien direct avec un domaine.

Les crédits inscrits couvrent :

- les besoins liés à l'utilisation des locaux : locations immobilières et leurs charges, les taxes foncières et les assurances de dommages aux biens, l'entretien courant de ces locaux, et les fluides, pour un total de 1 394 K€.
- les besoins en télécommunication, communication et maintenance informatique (315 K€, en baisse car une partie a été transférée à Grand Poitiers au titre de la mutualisation)
- la gestion directe de la restauration du personnel (265 K€).

1.3.8.2 INVESTISSEMENT : 2,6 M€ en dépenses nettes totales, dont 2 6 M€ en dépenses nettes (avec reports), sur AP/CP (la différence venant des dépenses ou recettes d'investissement courant

Ce domaine est composé de 6 autorisations de programmes (AP).

Le montant des crédits de paiement ouverts en 2017 est de 2 657 963 € en dépense (+ 24 744 € de report) et de 69 704 € en recette

L'AP n°1 : « 2015 – Outil de travail » (1 854 963 € en dépense et 69 704 € en recette) regroupe tous les crédits qui ont pour objectif le renouvellement en matériel et mobilier à l'usage des agents dans le cadre de leurs missions. Elle est décomposée en 2 affectations :

- Le renouvellement des besoins en matériels, mobiliers, achats divers et véhicules (902 620€ en dépense). Ce montant intègre les montants versés à Grand Poitiers dans le cadre de la mutualisation des achats et des équipements.
- Le renouvellement de l'équipement en informatique (postes de travail, infrastructure du système d'information ...) dans le cadre du Schéma Directeur des Systèmes d'Information (952 343 € en dépense, et 69 704 € en recette).

L'AP n°2 : « 2015 – Locaux » (723 000 € en dépense) concerne le financement des travaux ou aménagements de locaux utilisés par le personnel, ainsi que les logements des concierges.

L'AP n°3 : « 2015 – Qualité de vie au travail » (80 000 € en dépense + 24 744 € de report) regroupe les crédits qui ont pour objectif l'amélioration des conditions de travail des agents sur leur poste, par des opérations concourant à : l'adaptation des postes et des locaux de travail au handicap et à la mobilité, la sécurité au travail ...

Les trois autres autorisations de programme sont terminées :

- « 2011 – Schéma directeur des systèmes de téléphonie et de réseau »
- « 2012 – Qualité de vie au travail »
- « 2013 – Outil de travail »

2 – LES BUDGETS ANNEXES (1 768,7 K€)

Les budgets annexes sont des budgets distincts du fait de la loi ou par choix de la collectivité.

Deux budgets annexes restent rattachés au budget Principal de la Ville, après le transfert du budget « Parkings » à Grand Poitiers, depuis le 1^{er} juillet 2017 :

- le budget « Service funéraire » s'équilibre par ses propres recettes
- le budget « Locations immobilières et bases de loisirs » s'équilibre par une participation du budget Principal.

2.1 Le budget annexe «Service funéraire» (135,0 K€)

De façon à éviter la confusion entre l'activité de service public administratif menée par le budget Principal pour le fonctionnement et l'entretien des cimetières et l'activité du Service Public Industriel et Commercial (SPIC) de ce budget annexe relatif au service extérieur des Pompes Funèbres, la dénomination de ce budget est modifiée à partir du 1^{er} janvier 2017. Ainsi le budget annexe « Cimetières » devient le budget annexe « Service funéraire », sans modification des activités de celui-ci.

Ce budget concerne les dépenses et recettes « creusement de fosses », ainsi que la vente de monuments funéraires suite à des procédures de reprises des concessions à l'état d'abandon, pour les 4 cimetières :

- le cimetière de *Chilvert*
- le cimetière de la *Pierre levée*
- le cimetière de *la Cueille*
- le cimetière de l'Hôpital des champs.

Le résultat cumulé de fonctionnement 2016 est arrêté à la somme de 6 074,15 €. Il est intégralement repris en fonctionnement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Budget 2016		Budget 2017		Variation		Variation	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Produits des services	36 000		30 000		-6 000		-16,7%	
PRODUITS	36 000		30 000		-6 000		-16,7%	
Personnel en net	38 810		58 092		19 282		49,7%	
Fonctionnement courant net	5 237		3 562		-1 675		-32,0%	
Dépenses imprévues	1 004		1 004		0		0,0%	
DEPENSES COURANTES	45 051		62 658		17 607		39,1%	
Autres produits	4 003		33 084		29 081		N.S.	
Excédent reporté	8 248		6 074		-2 173		-26,4%	
AUTRES PRODUITS	12 251		39 158		26 907		219,6%	
EPARGNE BRUTE	3 200		6 500		3 300		103,1%	
Total écritures réelles	49 744	52 944	91 437	97 937	41 694	44 993	83,8%	85,0%
Total écritures d'ordre	3 200		6 500		3 300		103,1%	
TOTAUX	52 944	52 944	97 937	97 937	44 994	44 993	85,0%	85,0%

La section de fonctionnement s'élèvent à 97,9 K€. Elle augmente de 45 K€ par rapport au BP 2016.

Les « **produits** » (30,0 K€) continuent à diminuer, cette année de 6,0 K€ par rapport à 2016, en dépit des augmentations régulières des tarifs des différentes prestations funéraires. Cette tendance s'explique, comme les années précédentes, par l'augmentation du nombre de crémations au détriment des inhumations. Le projet d'intégration de ce budget dans le budget Principal, envisagé en 2016, n'a pas été accepté par les services de l'Etat, au motif que le service extérieur des pompes funèbres est un service public industriel et commercial et doit impérativement être identifié dans un budget annexe.

Les « **dépenses courantes** » (62,7 K€) augmentent de 17,6 K€. Elles sont constituées :

- des dépenses de ressources humaines (58,1 K€). Composées uniquement de flux, elles évoluent de + 19,3 K€. Cette hausse résulte d'une actualisation des refacturations du personnel mis à disposition, ainsi que du fonctionnement courant lié, mais surtout à un ajustement des services communs (+17,9 K€)
- du fonctionnement courant (3,6 K€) en diminution de 1,7 K€.

Les « **Autres produits** » sont en hausse de 26,9 K€.

Les dépenses augmentent de 23,8 K€ en raison du rattrapage de facturation de services communs au titre de 2016 pour 24,1 K€ (le budget 2016 étant insuffisant pour prendre en compte cette dépense). Parallèlement, la participation aux dépenses informatiques diminue de 0,1 K€ et la prévision de paiement d'intérêts moratoires de 0,2 K€.

- Les recettes sont en hausse de 50,7 K€. Elles comprennent une augmentation de la participation exceptionnelle du budget Principal à l'équilibre de ce budget (+ 53,0 K€) compte tenu des dépenses de facturation de services communs (voir § précédent), diminuées du retrait de l'excédent de fonctionnement (-2,2 K€) et des remboursements des intérêts moratoires de la part du comptable public (-0,1 K€).

Il convient de noter que pour la troisième année consécutive, le budget « Service funéraire » constate un déficit de sa section de fonctionnement :

- 8 256,22 € au compte administratif 2014
- 15 591,15 € au compte administratif 2015
- 2 173,41 € au compte administratif 2016.

Malgré la participation exceptionnelle de 4 700,00 € du budget Principal de la Ville de Poitiers, l'exercice 2016 reste déficitaire.

Le résultat net cumulé reste encore positif, 6 074,15 €.

Une réflexion sera menée au cours de l'année 2017, pour envisager, le développement d'activités tarifées nouvelles telles que l'entretien des tombes et le fleurissement, qui ne peuvent plus être assurées directement par les familles comme c'était le cas traditionnellement.

SECTION D'INVESTISSEMENT	Budget 2016		Budget 2017		Variation		Variation	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Programme d'investissement	62 312		37 016		-25 296		-40,6%	
Investissement	62 312		37 016		-25 296		-40,6%	
Résultat d'investissement	59 112		30 516		-28 596		-48,4%	
Autres	59 112		30 516		-28 596		-48,4%	
Epargne brute	3 200		6 500		3 300		103,1%	
Total écritures réelles	62 312	59 112	37 016	30 516	-25 296	-28 596	-40,6%	-48,4%
Total écritures d'ordre	0	3 200	0	6 500	0	3 300		103,1%
TOTAUX	62 312	62 312	37 016	37 016	-25 296	-25 296	-40,6%	-40,6%

Le budget 2017 prévoit un programme d'investissement de 30,5 K€, financé par le résultat excédentaire antérieur et l'autofinancement (6,5 K€).

2.2 Le budget annexe « Locations immobilières – Bases de loisirs » (1 633,7 K€)

Les activités de ce budget sont équilibrées par une participation financière du budget Principal en baisse de 146 K€ (321,5 K€ en 2017 contre 467,0 K€ en 2016).

2.2.1 Activité « hébergement et restauration » (448,2 K€)

L'activité « hébergement et restauration » concerne les bases de loisirs du Bois de Saint-Pierre et de Beauvoir.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Budget 2016		Budget 2017		Variation Budget à Budget		Variation Budget à Budget	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Subventions reçues	246 403		272 986		26 583		10,8%	
Produits des services	56 300		49 000		-7 300		-13,0%	
PRODUITS	302 703		321 986		19 283		6,4%	
Personnel en net	188 832		198 156		9 324		4,9%	
Fonctionnement courant net	149 318		147 339		-1 979		-1,3%	
Dépenses imprévues	4 700		4 700		0		0,0%	
DÉPENSES COURANTES	342 850		350 195		7 345		2,1%	
Autres produits	-1 000		-16 950		0		1595,0%	
Autres	2 000	1 000	2 000	1 000	0	0	0,0%	0,0%
Rattrapage refacturation			15 950		15 950		0	
Excédent reporté	51 087		69 209		18 122		35,5%	
AUTRES PRODUITS	50 087		52 259		2 172		4,3%	
EPARGNE BRUTE	9 940		24 050		14 110		141,9%	
Total écritures réelles	344 850	354 790	368 145	392 195	23 295	37 405	6,8%	10,5%
Total écritures d'ordre	22 240	12 300	36 350	12 300	14 110	0	63,4%	0,0%
TOTAL	367 090	367 090	404 495	404 495	37 405	37 405	10,2%	10,2%

La base de loisirs des Bois de St Pierre accueille les enfants pendant les vacances scolaires. L'hébergement est ouvert pour les enfants du centre de loisirs pendant les vacances de Pâques et d'été. Enfin, la restauration est fournie avec la cuisine centrale.

La section de fonctionnement s'élèvent à 404,5 K€. Elle augmente de 37,4 K€ par rapport au BP 2016.

Les produits augmentent de +19,3 K€. Ils sont composés :

- des « produits des services » liés à la vente d'animations et de repas qui diminuent de 7,3 K€. Les centres de ressources de Saint Pierre et de Beauvoir accueillent des écoles et des centres de loisirs de Poitiers, ainsi que des groupes extérieurs à la Ville. La proportion des groupes de Poitiers, pour lesquels les tarifs sont plus faibles, est plus importante que celle des groupes extérieurs. Aussi, les recettes ont tendance à diminuer.
- de la participation du budget Principal, qui augmente de 26,6 K€ en raison de la baisse des produits des services et de la progression des dépenses courantes.

Les dépenses courantes évoluent de +7,3 K€. Elles comprennent :

- les dépenses de ressources humaines progressent de +9,3 K€ en raison de l'actualisation des refacturations des services communs entre budget.
- le fonctionnement courant est en baisse de 2,0 K€. Cette évolution est due principalement à une diminution des remboursements dans le cadre de la centralisation des achats et d'un effort de gestion de la part des acteurs de terrain. Les fluides évoluent de + 0,5 K€.
- les dépenses imprévues sont maintenues au même niveau qu'en 2016, soit 4,7 K€

Les autres produits sont en hausse de 2,2 K€. Cette variation résulte d'une augmentation de la dépense liée au rattrapage de facturation de services communs au titre de 2016 pour 15,9 K€, le budget 2016 étant insuffisant pour prendre en compte cette dépense. Pour cette année, elle est compensée par une augmentation de l'excédent antérieur reporté de 18,1 K€ (69,2 K€).

Les écritures d'ordre sont composées en dépenses, de la dotation aux amortissements (27,0 K€) et de l'autofinancement complémentaire (9,4 K€) et en recettes, de travaux en régie (12,3 K€).



SECTION D'INVESTISSEMENT	Budget 2016		Budget 2017		Variation		Variation	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Affectation du résultat	33 174		7 358		-25 816		-77,8%	
Programme d'investissement	22 115		24 050		1 935		8,7%	
Résultat d'investissement	-20 999		-7 358		13 641		-65,0%	
Epargne brute	9 940		24 050		14 110		142,0%	
Total écritures réelles	43 114	33 174	31 408	7 358	-11 706	-25 816	-27,2%	-77,8%
Total écritures d'ordre	12 300	22 240	12 300	36 350	0	14 110	0,0%	63,4%
TOTAL	55 414	55 414	43 708	43 708	-11 706	-11 706	-21,1%	-21,1%

Le programme d'investissement de 24 K€ comprend comme l'année dernière des dépenses de renouvellement de matériel et de mobilier des bases de loisirs de Beauvoir et de St Pierre. Cette section reprend également le déficit cumulé d'investissement (7,4 K€) couvert par l'affectation du résultat de l'exercice 2016, et des travaux en régie pour 12,3 K€.

Les nouvelles dépenses sont financées par l'autofinancement. L'épargne brute est en augmentation de 14,1 K€.

2.2.2 Activité locations immobilières (1 185,5 K€)

Cette activité retrace les différentes locations de salles de la Ville de Poitiers : Salons de Blossac, salles des Bois de St Pierre, Chapelle Henri IV, auditorium du Musée de St Croix. La salle Jean Richard Bloch à la Médiathèque a été transférée à Grand Poitiers Communauté d'agglomération. Les produits sont maintenant comptabilisés sur le budget « Locations immobilières » de cet EPCI.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Budget 2016		Budget 2017		Variation		Variation	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Subventions reçues	220 633		48 527		-172 106		-78,0%	
Produits des services	290 492		343 620		53 128		18,3%	
PRODUITS	511 125		392 147		-118 978		-23,3%	
Personnel en net	207 836		233 057		25 221		12,1%	
Fonctionnement courant net	94 020		103 060		9 040		9,6%	
Frais financiers	15 100		20 000		4 900		32,5%	
Dépenses imprévues	6 800		6 800		0		0,0%	
DEPENSES COURANTES	323 756		362 917		39 161		12,1%	
Autres produits	-66 600		-19 429		47 171		-70,8%	
Excédent reporté	38 221		76 199		37 978		99,4%	
AUTRES PRODUITS	-28 379		56 770		85 149		N.S.	
EPARGNE BRUTE	158 990		86 000		-72 990		-45,9%	
Total écritures réelles	392 356	551 346	384 346	470 346	-8 010	-81 000	-2,0%	-14,7%
Total écritures d'ordre	78 790		86 000		7 210		9,2%	
TOTAL	471 146	551 346	470 346	470 346	-800	-81 000	-0,2%	-14,7%

Ce budget a intégré depuis le 1^{er} juillet 2016, la gestion de la location des commerces du parking de l'Hôtel de Ville, antérieurement rattaché au budget Parkings de la Ville de Poitiers. Le tableau ci-dessus prend en compte, dans le budget 2016, les dépenses et les recettes intégrées dans le budget d'origine de façon à présenter un périmètre d'intervention comparable entre 2016 et 2017. Ce budget 2016, de présentation déséquilibrée, prend en compte en recettes les loyers de Maître Kanter et de Carrefour City sur une année complète (86,1 K€) et en dépenses les charges de fonctionnement afférentes (5,9 K€). L'épargne brute au BP 2016 était de 78,8 K€.

A périmètre constant, les produits (392,1 K€) sont en diminution de 119,0 K€. Ils sont composés :

- des « produits des services » (343,6 K€) liés aux locations de salle, qui augmentent de 53,1 K€. Cette évolution est due pour 50,0 K€ à une nouvelle convention signée avec l'entreprise de construction du Palais de justice.
- de la participation du budget Principal (48,5 K€) en forte baisse de 172,1 K€. Cette diminution tient au fait, d'une part, qu'en 2016, il a été nécessaire de faire face à la prise en charge d'une admission en non-valeur sur le restaurant du TAP pour 63 K€ et d'autre part aux nouvelles recettes découlant des transferts des locaux commerciaux du Parking de l'Hôtel de Ville et de la nouvelle convention citée ci-dessus.

Les dépenses courantes (362,9 K€) augmentent de 39,2 K€. Cette hausse concerne :

- le personnel : + 25,2 K€ (15,3 K€ pour la refacturation du fonctionnement courant du personnel et 10,3 € pour la refacturation des services communs, compensés par une diminution de 0,4 K€ du montant des mises à disposition)
- le fonctionnement courant pour 9,0 K€ (transfert de taxe foncière pour 5,3 K€)
- les frais financiers pour 4,9 K€.

Les autres produits (56,8 K€) évoluent favorablement de 85,1 K€. C'est tout d'abord le résultat de la diminution des dépenses exceptionnelles (-47,2 K€). En 2016, il était prévu une dépense de 64,1 K€ au titre d'une admission en non-valeur (voir supra). En 2017, la somme de 16,9 K€ est inscrite pour rattraper des dépenses de refacturation des flux de services communs de 2016 auxquelles ce budget n'a pu donner suite, en raison de l'insuffisance de crédits.

Ensuite, l'excédent reporté est porté à 76,2 K€ en évolution de + 37,9 K€.

La dotation aux amortissements augmente de 7,2 K€.

SECTION D'INVESTISSEMENT	Budget 2016		Budget 2017		Variation		Variation	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Affectation du résultat	0		29 130		29 130			
Programme d'investissement	694 388		56 994		-637 394		-91,8%	
Résultat d'investissement	41 339		-591 136		-632 475		-1530,0%	
Autres recettes et dépenses								
Evolution de l'encours	574 259		533 000		41 259		-7,2%	
Programme d'emprunt	445 359		0		-445 359		-1,9%	
Report	163 000		600 000		437 000			
Remboursement d'emprunt	34 100		67 000		32 900		96,5%	
Epargne brute	78 790		86 000		7 210		9,2%	
Total écritures réelles	728 488	649 698	715 130	629 130	-13 359	-20 569	-1,8%	-3,2%
Total écritures d'ordre	0	78 790		86 000	0	7 210		9,2%
TOTAL	728 488	728 488	715 130	715 130	-13 359	-13 359	-1,8%	-1,8%

Le programme d'investissement s'élève à 57,0 K€, dont un montant de 19,0 K€ de crédits nouveaux et 38,0 K€ de reports, dont 35,5 K€ concernent la fin de l'opération de requalification des Salons de Blossac. Le budget 2017 est composé de la participation à l'équipement informatique pour 7,6 K€, de renouvellement de matériel à hauteur de 3,9 K€ et de réserves budgétaires pour 7,5 K€.

Le montant du remboursement en capital (67,0 K€) est revalorisé de 32,9 K€ pour tenir compte de l'évolution de l'encours.

Les dépenses d'investissement (715,1 K€), qui comprennent le résultat d'investissement (591,1 K€), le programme 2017 (57,0 K€) et le remboursement du capital (67,0 K€) sont couvertes par le report d'emprunt de 600,0 K€ et l'autofinancement de 115,1 K€.

« L'encours » de la dette est de 547 K€ au 1^{er} janvier 2017. Compte tenu du remboursement de l'année (67 K€) et du besoin de recours à l'emprunt (600 K€), il devrait être au maximum de 1,070 M€ au 1^{er} janvier 2018.

**ANNEXE
CLES UTILISEES
POUR LA REPARTITION DES SERVICES COMMUNS**

	Clé des services communs	Clé autres dépenses de personnel	Clé subvention et mises à dispositions du personnel
VILLE 00 - B.pal	36,96%	46,96%	43,16%
VILLE 03 - Serv. Fun.	0,07%	0,02%	0,02%
VILLE 04 - LOC - BdL	1,41%	0,36%	0,35%
Total Ville	38,44%	47,34%	43,52%
GP 00 - B.pal.	44,18%	37,52%	41,35%
GP 01 - Eau	5,60%	4,69%	4,72%
GP 02 - Assain.	6,77%	4,84%	4,90%
GP 03 - Mob.	1,11%	0,53%	0,51%
GP 04 - CTVD	0,71%	1,76%	1,59%
GP 05 - EOM-ROM	0,12%	0,15%	0,19%
GP 06 - Rés. chauf.	0,08%	0,02%	0,02%
GP 07 - Loc. Immo.	1,42%	1,00%	0,83%
GP 09 - Norée	0,02%	0,02%	0,02%
GP 11 - Parking	1,40%	1,73%	1,93%
GP 12 - Opé. Eco.	0,02%	0,01%	0,00%
GP 16 - Hôt. Ent.	0,00%	0,00%	0,00%
GP 17 - Mais. Enf.	0,11%	0,37%	0,40%
Total GP	61,56%	52,66%	56,48%